



RECONDUCTION n° 22/1
DU PROCES-VERBAL n° EFR-17-002411

Selon l'arrêté du 14 mars 2011 modifiant l'arrêté du 22 mars 2004

Concernant	Un rideau textile vertical de référence "Fiberflames", irrigué ou non.
Demandeur	SOUCHIER-BOULLET SAS Parc SEGRO - ZAC de Lamirault 42 rue de Lamirault CS20762 F - 77090 COLLEGIEN
Extensions de classement reconduites	Des extensions de classement peuvent se rapporter au procès-verbal de référence. Elles sont cumulables entre-elles après avis d'Efectis France. Les extensions de classement délivrées sur le procès-verbal de référence, et portant les numéros suivants, sont reconduites : 18/1
Durée de validité	Le procès-verbal de référence (ainsi que toutes ses éventuelles révisions) et les extensions de classement (ainsi que toutes leurs éventuelles révisions) mentionnées ci-dessus, ainsi que celles qui seraient délivrées après la date d'édition de ce document, sont valables jusqu'au : 07 décembre 2027. Passé cette date, le procès-verbal de référence n'est plus valable, sauf s'il est accompagné d'une nouvelle reconduction délivrée par Efectis France. Cette reconduction n'est valable qu'accompagnée de son procès-verbal de référence.

Ces conclusions ne portent que sur les performances de résistance au feu de l'élément objet du présent document. Elles ne préjugent, en aucun cas, des autres performances liées à son incorporation à un ouvrage.

Maizières-lès-Metz, le 16 novembre 2022

X 
Déborah
CLANGET-KRIER

Chargé d'Affaires
Signé par : Déborah KRIER

X 
Jérôme VISSE

Superviseur
Signé par : Jérôme VISSE



PROCES-VERBAL DE CLASSEMENT n° EFR-17-002411

Résistance au feu des éléments de construction selon l'arrêté du 14 mars 2011 modifiant l'arrêté du 22 mars 2004 du ministère de l'Intérieur

Durée de validité	Ce procès-verbal de classement et ses éventuelles extensions sont valables jusqu'au 07 décembre 2022 .
Appréciation de laboratoire de référence	▪ EFR-17-002411
Concernant	Un rideau textile vertical de référence "Fiberflames", irrigué ou non.
Demandeur	SOUCHIER-BOULLET 11 rue des Campanules CS 30066 F - 77436 MARNE LA VALLEE

1. INTRODUCTION

Le procès-verbal de classement de résistance au feu définit le classement affecté à un rideau en toile, conformément aux modes opératoires donnés dans la norme EN 13501-2 « Classement au feu des produits de construction et éléments de bâtiment – Partie 2 : Classement à partir des données d'essais de résistance au feu à l'exclusion des produits utilisés dans les systèmes de ventilation ».

2. LABORATOIRE D'ESSAI

Nom : Efectis France
Adresse : Efectis France
Voie Romaine
F - 57280 MAIZIERES-LES-METZ

3. DEMANDEUR DE L'APPRECIATION DE LABORATOIRE DE REFERENCE

SOUCHIER-BOULLET
11 rue des Campanules
CS 30066
F - 77436 MARNE LA VALLEE

4. APPRECIATION DE LABORATOIRE DE REFERENCE

Numéro : EFR-17-002411
Date : 07 décembre 2017

5. REFERENCE ET PROVENANCE DE L'ELEMENT ETUDIE

Référence : Rideau en toile de référence « Fiberflames »
Provenance : SOUCHIER-BOULLET
11 rue des Campanules
CS 30066
F - 77436 MARNE LA VALLEE

6. PRINCIPE DE L'ENSEMBLE

6.1. TYPE DE FONCTION

Le rideau en toile est défini comme un « élément non porteur ». Sa fonction est de résister au feu en ce qui concerne les caractéristiques de performance de résistance au feu données au paragraphe 5 de la norme EN 13501-2.

6.2. GENERALITES

Voir planches n° 1 à 5.

L'objet de ce procès-verbal de classement est un rideau composé d'une toile prise latéralement dans des coulisses. La toile est enroulée sur un tambour maintenu dans un coffre.

6.3. DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES ÉLÉMENTS

6.3.1. Tissu

Le rideau peut être réalisé de plusieurs façons :

6.3.1.1. Variante 1 : Toile KLEVOGLASS

Le rideau est réalisé en toile référence KLEVOGLASS 660 V4A-1 P (KLEVERS) de masse surfacique moyenne 660 g/m² et d'épaisseur 6/10^{ème} mm. Il est composé d'un maillage de fibre de verre et de fils métalliques inoxydables.

Le rideau est réalisé par l'assemblage de trois bandes de toiles verticales de largeur respective 870, 1200, 870 mm et assemblées par une double couture réalisée à l'aide de fil référence GLAS NAHZWIRN 797 V4A PU (KLEVERS) ou GLAS NAHZWIRN 803 V4A PU (KLEVERS) formant un recouvrement de 40 mm.

En partie haute, un ourlet de 40 mm est réalisé, cousu par fils en Kevlar, sur chaque bande verticale permettant le passage d'une tige acier de Ø 4mm.

- Pour mise en place sur un cylindre de Ø89 mm cette tige est positionnée sur l'arbre d'enroulement et est maintenue en place par un plat de fixation de section 14 x 2 mm. L'ensemble est fixé à l'aide de vis autoperceuses TR 3,9 x 16 mm au pas de 250 mm.
- Pour mise en place sur un cylindre Ø100 mm cette tige est positionnée dans la gorge de l'arbre d'enroulement.

En partie basse, un ourlet de 20 mm est réalisé sur chaque bande verticale. Il permet le passage d'une tige acier de Ø 4mm sur laquelle est fixée une barre de lest.

La toile comporte sur ses extrémités latérales :

- des rivets inox 10 x 4,2 mm (Ø x h) référence KC 5002 30000 (PRYM) au pas moyen de 500 mm ;
- des rivets acier 15 x 4 mm (Ø x h) référence (BOULLET) au pas moyen de 500 mm

Ou :

- des boutons pression en acier galvanisé au pas de 300 mm sécurisés au moyen de rivets acier Ø 4 x 14 mm, pour performance E 60/EI60.

Dans le cas de systèmes avec plusieurs cylindres (grandes largeurs) un recouvrement de tissu de 600 mm minimum est présent.

Réparation (Pour un classement E uniquement)

En cas de détérioration du tissu du rideau sur chantier, celui-ci peut être réparé par adjonction d'un morceau de tissu identique à celui du rideau recouvrant de part et d'autre la déchirure sur 80 mm. Celui-ci est fixé par double couture située à 10 mm du bord et réalisée à l'aide de fil référence GLAS NAHZWIRN 797 V4A PU (KLEVERS) ou GLAS NAHZWIRN 803 V4A PU (KLEVERS)

La déchirure du tissu ne doit pas excéder 500 mm de longueur. Une seule réparation par rideau est autorisée.

6.3.1.2. Variante 2 : Toile TECTEX

Le rideau est réalisé en toile constituée d'un tissu de référence TECTEX 660 ST PU/IN/1 (TECNITEX), réalisé en fibre de verre armé par des fils d'acier inoxydable avec une enduction de polyuréthane sur la face du tissu côté opposée au feu (opposée aux cylindres). La masse surfacique de la toile est de 660 g/m² et son épaisseur de 0,7 mm.

Les toiles peuvent être réalisées à partir de plusieurs lés verticaux cousus entre eux par l'intermédiaire de deux fils en Kevlar - diamètre 0,45 - 0,5 mm et de deux fils en acier inoxydable protégés par une gaine en PTFE - diamètre 0,6 mm.

La partie supérieure du tissu, constituée par une boucle cousue par quatre fils en Kevlar, est glissée dans la gorge du cylindre et maintenue dans celle-ci grâce à une aiguille en acier, de diamètre 4 mm, glissée sur la longueur du tissu pour les cylindres de Ø100 mm. Pour les cylindres de Ø89 mm cette aiguille est positionnée sur l'arbre d'enroulement et est maintenue en place par un plat de fixation de section 14 x 2 mm. L'ensemble est fixé à l'aide de vis autoperceuses TR 3,9 x 16 mm au pas de 250 mm.

Si plus d'une toile composent le rideau, le recouvrement minimal l'une sur l'autre est de 600 mm.

Aux deux extrémités latérales du rideau sont fixés des boutons pression en acier galvanisé au pas de 300 mm sécurisés au moyen de rivets acier Ø 4 x 14 mm. Ces boutons peuvent être remplacés par des rivets inox 10 x 4,2 mm (Ø x h) référence KC 5002 30000 (PRYM) au pas moyen de 500 mm et rivets acier 15 x 4 mm (Ø x h) référence (BOULLET) au pas moyen de 500 mm.

6.3.1.3. Variante 3 : Toile TECTEX (Classement E 30/EI₂ 30 uniquement)

Le rideau est réalisé en toile constituée d'un tissu de référence TECTEX 660 ST PU/IN/2 (TECNITEX), réalisé en fibre de verre armé par des fils d'acier inoxydable avec une enduction de polyuréthane sur la face du tissu côté opposée au feu (opposée aux cylindres). La masse surfacique de la toile est de 690 g/m² et son épaisseur de 0,71 mm.

Les toiles peuvent être réalisées à partir de plusieurs lés verticaux cousus entre eux par l'intermédiaire de deux fils en Kevlar - diamètre 0,45 - 0,5 mm et de deux fils en acier inoxydable protégés par une gaine en PTFE - diamètre 0,6 mm.

La partie supérieure du tissu, constituée par une boucle cousue par quatre fils en Kevlar, est glissée dans la gorge du cylindre et maintenue dans celle-ci grâce à une aiguille en acier, de diamètre 4 mm, glissée sur la longueur du tissu pour les cylindres de Ø100 mm. Pour les cylindres de Ø89 mm cette aiguille est positionnée sur l'arbre d'enroulement et est maintenue en place par un plat de fixation de section 14 x 2 mm. L'ensemble est fixé à l'aide de vis autoperceuses TR 3,9 x 16 mm au pas de 250 mm.

Si plus d'une toile composent le rideau, le recouvrement minimal l'une sur l'autre est de 600 mm.

Aux deux extrémités latérales du rideau sont fixés des boutons pression en acier galvanisé au pas de 300 mm sécurisés au moyen de rivets acier Ø 4 x 14 mm. Ces boutons peuvent être remplacés par des rivets inox 10 x 4,2 mm (Ø x h) référence KC 5002 30000 (PRYM) au pas moyen de 500 mm et rivets acier 15 x 4 mm (Ø x h) référence (BOULLET) au pas moyen de 500 mm.

6.3.2. Rampes d'irrigation

Des suspentes servant de support de fixation à la rampe d'irrigation sont fixées soit :

- Sous la construction support : Dans ce cas, ces suspentes sont en tube acier de section 40 x 40 x 2 mm ou C 52 x 25 x 12 mm épaisseur 2 mm et de longueur maximale 500 mm. Elles sont fixées par l'intermédiaire d'une platine acier par 2 goudons acier tous les 1000 mm.
- En applique sur la construction support : Dans ce cas, ces suspentes sont constituées d'un assemblage de tubes acier de section 40 x 40 x 2 mm et C 52 x 25 x 12 mm assemblés par platines et deux boulons M10. La longueur maximale des suspentes est de 395 mm. Elles sont fixées par l'intermédiaire d'une platine et gousset acier d'épaisseur 5 mm par 2 goudons acier tous les 1000 mm.

La distance entre l'axe de la rampe et le passage est de 165 en monocylindre et en multicylindre superposé, de 135 mm entre l'axe de la rampe et le tissu en juxtaposé.

La rampe d'irrigation est composée d'un tube en acier Ø ext 49 mm d'épaisseur 4.5 mm, obturé en une extrémité. La rampe d'irrigation est fixée aux suspentes par un système de colliers acier en U adaptés au diamètre de la rampe. La fixation aux suspentes est réalisée par platines réglables d'épaisseur 3 mm.

Les buses FLOOD JET 1/2 K-SS 50 sont fixées à la rampe par des raccords à étrier. Elles sont réparties au pas de 500 mm maximum suivant toute la longueur du rideau.

Les deux buses situées aux deux extrémités de la rampe d'irrigation sont positionnées à 600 mm maximum de l'extrémité de la baie.

L'axe des buses est orienté à 20° par rapport à l'horizontale.

L'axe de la rampe d'irrigation est positionné à 45 mm sous le coffre du rideau.

La rampe d'irrigation est équipée d'une vanne d'isolement quart de tour. Une vanne 3850 (SAPAG) permet l'isolement de l'alimentation générale. Cette vanne peut être remplacée par une panoplie d'électrovannes. Les performances du dispositif d'alimentation ne sont pas couvertes par le présent procès-verbal.

L'irrigation du rideau doit être assurée par le dispositif tel que décrit ci-dessus et doit irriguer le rideau à raison de :

- 18 litres/minute/m² de toile KLEVOGLASS ;
- 36 litres/minute/m² de toile TECTEX.

Le dispositif d'alimentation doit assurer la continuité de l'irrigation pendant toute la durée des performances de résistance au feu recherchée.

Dans le cas d'un rideau multicylindre, l'irrigation doit être installée côté opposée au feu

6.3.3. Barre de lest

6.3.3.1. Barre de lest – variante 1

La barre de lest est constituée de deux profilés en tôle d'acier d'épaisseur 15/10 mm formant un ensemble de section hors tout 30,6 x 62 mm (l x h). En fonction de la largeur de l'élément, cette barre de lest peut être constituée de plusieurs parties assemblées entre elles par l'intermédiaire d'un plat en tôle d'acier de dimensions 440 x 18 x 1,5 (L x l x e) fixé sur celles-ci au moyen de quatre vis M5 x 16 mm.

Les profilés sont assemblés l'un contre l'autre par des boulons M5 x 12 mm au pas de 300 mm, dans lesquels vient se pincer la toile du rideau. Un élément de renfort en tôle d'acier d'épaisseur 15/10 mm, plié en « U » de section 26,5 mm x 17 mm (I X h) est glissé dans le profil précédent. A chaque extrémité de la barre de lest sont positionnées des lames de guidage réalisées en tôle d'acier galvanisé, d'épaisseur 10/10 mm. Chaque lame de guidage est fixée à la barre de lest par deux boulons M3 et prend en pince le tissu par l'intermédiaire de quatre rivets acier Ø 3 x 8 mm. L'extrémité des lames de guidage est insérée dans les guides latéraux et permet le guidage du rideau.

Sous la barre de lest peut être positionnée une barre palpeuse :

- référence ELE016/020J2V1/1/L/3 (BIRCHER REGLOMAT) et fixée au moyen de vis autoperceuses Ø 2,9 x 6,5 mm ;
- référence EKS 002 ; 011 ou 014 (MAYSER). En fonction des profils de barre palpeuse, cette dernière peuvent être installée soit directement sous la barre de lest, soit par l'intermédiaire d'un pied clipsable, soit par l'intermédiaire d'un profil en aluminium. De plus, la barre de lest est munie en sous-face de deux joints intumescents de type Palusol PL autoadhésifs de section 15 x 2 mm de part et d'autre de la barre palpeuse.

6.3.3.2. Barre de lest – variante 2

La barre de lest est constituée d'un profil de dimensions hors tout 41 mm x 52 mm (l x h) ou de deux profils acier pliés de dimensions 20,5 x 22,5 x 22 x 14 mm, ces profils ont une épaisseur de 2 mm. Lorsque deux profils sont utilisés ces derniers sont soudés en partie basse dans un U de fixation de dimensions 23 x 45,5 x 23 mm et d'épaisseur 2 mm. En partie haute les profils sont assemblés par des vis TH M4 x 10 mm bloquant ainsi l'ourlet et la tige acier de Ø 4 mm.

A l'intérieur de cet assemblage sont placées deux barres de lest en carré de dimensions 16 x 16 x 2700 mm pour un poids au mètre linéaire de 4 kg, ou des lests réalisés par des plats acier de largeur 30 mm et d'épaisseur 6 mm, de longueur moyenne 3.000 mm, avec un poids au mètre linéaire de 1,4 kg. La longueur de ces lests est ajustée en fonction de celle de la barre de charge.

La présence de ces lests et leur nombre est déterminé en fonction des dimensions du rideau, afin d'obtenir la réversibilité du moteur.

A chaque extrémité de la barre de lest sont assemblés des embouts pliés à l'aide de rivets 4 x 8 mm (Ø x h) permettant le guidage du rideau.

Lorsque la barre de lest est constituée de plusieurs sections la jonction des profils est réalisée par :

- un U de 23 x 45,5 x 23 mm ou 23 x 47,5 x 23 mm sur toute la longueur, par vis autoperceuses Ø3,9 x 13 mm, OU
- un U de 23 x 45,5 x 23 mm ou 23 x 47,5 x 23 mm, longueur 400 mm (voir plan 112 1 14 01) au niveau de la jonction de la barre de lest, par vis autoperceuses Ø3,9 x 13 mm, OU
- un U de 19 x 36 x 19 mm, épaisseur 2 mm, longueur 400 mm (voir plan 115 2 08 01) au niveau de la jonction de la barre de lest, par vis autoperceuses Ø3,9 x 13 mm.

Sous la barre de lest est présente une barre palpeuse référence EKS002, EKS 011 ou bien EKS 014 (MAYSER).

En fonction des profils de barre palpeuse, cette dernière peuvent être installée soit directement sous la barre de lest, soit par l'intermédiaire d'un pied clipsable, soit par l'intermédiaire d'un profil en aluminium.

De plus, la barre de lest est munie en sous-face de deux joints intumescents de type Palusol PL autoadhésifs de section 15 x 2 mm de part et d'autre de la barre palpeuse uniquement pour des performances supérieures à E60 et EI60.

Une barre palpeuse de référence ELE016/020J2V1/1/L/3 (BIRCHER REGLOMAT), peut également être utilisée. Celle-ci sera fixée au moyen de vis autoperceuses Ø 2,9 x 6,5 mm, pour des performances E60 et EI60.

Embouts de la barre de lest

Les embouts de la barre de lest tels que décrits ci-dessus peuvent être remplacés par un embout en tôle d'acier d'épaisseur 20/10 mm réalisé en deux parties :

- un profilé de section 35 x 17 x 10 mm ;
- un profilé de section 35 x 18 x 49 x 22 mm. Le pli de 22 mm est doublé.

Chaque profilé est fixé à la barre de lest par 2 vis TR Ø 3,9 x 16 mm **ou TF Ø 3,9 x 16 mm** ou 2 rivets acier Ø 4 x 10 mm.

Sol non-plan

Le jeu au sol maximal autorisé est porté à 10 mm.

Pour le rideau irrigué et les rideaux non irrigués (largeur de passage libre limitée à 2000 mm pour les rideaux non irrigués), des dispositions peuvent être prises dans le cas d'un sol non plan :

- un profilé télescopique en tôle d'acier d'épaisseur 20/10 mm, plié en « U » de section 37 x 53 x 37 mm, vissé sur la barre de lest par vis M6 x 10 mm, pouvant rattraper un faux-niveau de 50 mm au maximum ;
- un système composé d'un profilé fixe en tôle d'acier d'épaisseur 20/10 mm, plié en « U » de section 29 x 47 x 29 mm, vissé sous la barre de lest par vis autoperceuses Ø 3,9 x 16 mm, et d'un profilé télescopique en tôle d'acier d'épaisseur 20/10 mm, plié en « U » de section 37 x 53 x 37 mm, fixé par l'intermédiaire de deux axes en acier Ø 5 x 62 mm et quatre goupilles fendues en acier Ø 2 x 32 mm et rondelles en acier.

Nota : Les côtes de 37 mm des profilés en « U » sont ajustables en fonction du jeu à rattraper.

Pour les rideaux de petite largeur (inférieure à 1200 mm), des plats en tôle d'acier de section 40 x 5 mm peuvent être mis en œuvre sous la barre de lest, par vis autoperceuses Ø 3,9 x 25 mm.

6.3.4. Coulisses et flasques latérales

Les coulisses et flasques sont réalisés dans des tôles acier d'épaisseurs 2 mm. Les coulisses sont constituées de 2 parties distinctes.

	Coulisse murale			Contre coulisse	
	Section haute	Section basse	Fixation	Section	Fixation
Ø89 mm monocylindre	25x188x130	60x53x130x11x16	Chevilles acier (HILTI) ou chevilles à frapper SPLIT L10 22/72 et vis M8 tête fraisée au pas max de 300 mm.	120x11x16	Vis autoperceuses à embase TC 4,2 x 16 mm (Ø x h) au pas max de 300
Ø89 mm juxtaposé	20x196x20	60x53x126x11x16			
Ø100 mm monocylindre	25x248x130	60x73x130x21x16		120x21x16	
Ø100 mm superposé					
Ø100 mm juxtaposé	426x20x20	60x53x126x11x16		120x11x16	

6.3.5. Rail de guidage

Le rail de guidage est formé par l'assemblage de la coulisse murale et de la contre-coulisse.

6.3.6. Arbre d'enroulement

L'arbre d'enroulement peut être composé d'un ou plusieurs tubes de référence DP 89 (DEPRAT)

Lorsque plusieurs cylindres sont installés, ceux-ci sont juxtaposés.

Sur l'une des extrémités de ce tube est encastré un moteur tubulaire et sur son autre extrémité est présent un embout réglable de section carrée 16 mm et de longueur 300 mm.

Ces deux embouts reposent dans des carrés acier 20 x 20 mm, épaisseur 1,5 mm, soudés sur les platines de support rideau, et sont maintenus par des goupilles.

Dans le cas d'un multi-cylindre de longueur comprise entre 4000 et 6000 mm, un support anti-déflexion en tôle d'acier d'épaisseur 4 mm et de dimensions hors tout 290 x 128,5 x 50 mm est fixé sur la console intermédiaire par 2 vis TH M8x80 mm et 2 écrous M8 autofreinés.

Si l'arbre d'enroulement est uniquement composé d'un cylindre, la largeur de passage libre du rideau irrigué peut être de à 7740 mm. Dans ce cas, et si le cylindre est de longueur supérieure à 6000 mm (c'est-à-dire pour des passages libres de 5863 mm pour les rideaux juxtaposés et 5855 pour les superposés et monocylindres), l'entraxe des supports anti-déflexions sera de 1600 mm, et un jeu de dilatation axial total du tambour et de la barre de lest de 15 mm/mL au-delà de 3000 mm sera prévu.

Variante Ø = 100 mm :

L'arbre d'enroulement peut être composé d'un ou plusieurs cylindres Ø100 mm, référence P0809016 D (WELSER), de longueur maximale 6000 mm. Lorsque plusieurs cylindres sont installés, ceux-ci peuvent être soit juxtaposés, soit superposés.

Chaque cylindre est constitué d'un tube à gorge en acier galvanisé de Øext = 100 mm, et d'épaisseur 15/10 mm.

Sur l'une des extrémités de ce tube est encastré un moteur tubulaire, équipé de deux entretoises permettant l'adaptation au tube Ø100 mm et sur son autre extrémité est présent un embout réglable de section carrée 16 mm et de longueur 300 mm équipé de deux entretoises métalliques permettant l'adaptation au tube Ø100 mm.

Ces deux embouts reposent dans des carrés acier 20 x 20 mm, épaisseur 1,5 mm, soudés sur les platines de support rideau, et sont maintenus par des goupilles.

Dans le cas d'un cylindre de longueur comprise entre 4000 et 6000 mm, un support anti-déflexion en tôle d'acier d'épaisseur 4 mm et de dimensions hors tout 290 x 168,5 x 50 mm est fixé sur la console intermédiaire par 2 vis TH M8x80 mm et 2 écrous M8 autofreinés.

6.3.7. Caisson bavette et suspente

Une bavette en tôle d'épaisseur min 125/100 (EI60) ou min 15/10 mm (E/EI120/EW60) est fixée sous l'arbre d'enroulement.

Elle est maintenue par des vis à empreinte carrée TR- M5x16 :

- sur la partie inférieure des potences ;
- sur les retours des tôles de fermetures latérales, excepté pour le type juxtaposé pour lequel elle est fixée sur des cornières soudées sur les tôles de fermeture latérale.

Un caisson d'habillage d'épaisseur min 10/10 mm ferme le coffre contenant l'arbre d'enroulement. Ses dimensions sont les suivantes :

	Monocylindre	Superposé	Juxtaposé
Ø89	L = 192,5 x H = 221		L = 302 x H = 221
Ø100	L = 252,5 x H = 281	L = 252,5 x H = 471	L = 432 x H = 281

Les sections des différentes tôles le composant sont les suivantes :

			Type de pose		
			Linteau	Suspentes	Applique
Bavette	Ø89	Monocylindre	48x160x33,5		
		Juxtaposé	48x148x33,5		
	Ø100	Monocylindre	48x200x33,5		
		Superposé			
		Juxtaposé	48x148x33,5		
Face avant	Ø89	Monocylindre	179,5x18x10		
		Juxtaposé	199x19		
	Ø100	Monocylindre	239,5x18x10		
		Superposé	429,5x18x10		
		Juxtaposé	248x19		
Face arrière	Ø89	Monocylindre	199x19		
		Juxtaposé	199x19		
	Ø100	Monocylindre	248x19		
		Superposé	449x19		
		Juxtaposé	248x19		
Tôle principale	Ø89	Monocylindre		10x18x179,5x173x19	211x189x8
		Juxtaposé		19x270,5x19	
	Ø100	Monocylindre		10x18x239,5x 233 x19	271x249x8
		Superposé		10x18x429,5x231,5x19	461x249x8
		Juxtaposé		19x400,5x19	

L'ensemble est fixé par des vis autoperceuses à empreinte TC-4,2 x 19 mm (Ø x h) sur les retours des tôles de fermetures latérales ou sur les cornières soudées et sur les suspentes réparties sur la largeur de la baie. La bavette et le caisson d'habillage sont assemblés à l'aide de suspentes positionnées par rapport à chaque côté de la baie selon les valeurs suivantes :

- monocylindre : 115,5 mm de chaque côté de la baie pour les suspentes de fixation d'arbre, et 437,5 mm pour les suspentes de fixation de coffre ;
- multicylindre : 115,5 mm pour les suspentes de fixation d'arbre et de fixation de coffre.

En complément, des suspentes équipées d'un système anti-déflexion sont également présentes (voir 6.3.5). Les suspentes sont composées de :

- un support constitué de deux profils pour les monocylindres et les multicylindres superposés, d'un profil pour les multicylindres juxtaposés, en forme de C de dimensions 12 x 25 x 52 x 25 x 12 mm et d'épaisseur 2 mm. Ce support est fixé à la maçonnerie avec des chevilles métal M8.
- une suspente réalisée en tôle pliée d'épaisseur 2 mm, de section :

	Monocylindre	Superposé	Juxtaposé
Ø89	193x128		193x102 (2 unités)
Ø100	253x158	443x163	253x158 (2 unités)

- En partie haute :
 - En monocylindre et en anti-déflexion pour les multicylindres : un plat de 5 mm d'épaisseur percé de 2 trous taraudés et d'une contre-plaque permet la fixation sur le support avec des vis TH M6 x 20 mm.
 - En multicylindre, pour les supports d'arbre : deux pièces en L de section 22 x 95 x 112 x 25, montés parallèlement, permettent la fixation sur le support au moyen de deux vis TH M6x80 et deux écrous M6 autofreinés.

6.3.8. Habillage (coffre et coulisses)

Les tôles d'habillage du coffre, des coulisses et des capots des coulisses peuvent être réalisées :

- en acier galvanisé, électro zingué laqué ou finition RAL standard ;
- en Inox.

6.3.9. Moteur

L'entraînement de l'arbre se fait par l'intermédiaire d'un moteur électrique tubulaire référence 60/11M (BECKER) de 230V AC ou bien XL30/14G FKB 12A (BECKER), de 24 V DC.

Il est équipé d'un frein électromagnétique, d'un réducteur permettant la descente gravitaire d'un disjoncteur thermique et de capteurs de début et fin de course. La durée maximum d'utilisation est de 4 minutes en continu.

6.3.10. Treuil de dépannage

Pour permettre la remontée manuelle du rideau, un système de dépannage peut-être intégré. Dans ce cas, la platine support opposée au moteur est remplacée par une platine acier de section 44 x 134 x 44 mm et d'épaisseur 3 mm.

Un treuil de référence 1424 5/1 H07-C16 SFC (SIMU) est monté par l'intermédiaire d'une rondelle de 3 mm d'épaisseur. L'élément est fixé par 4 vis TH M6 x 20 mm par l'intermédiaire d'un support en tôle plié de 3 mm d'épaisseur formant un « U » de section 32 x 126 x 32 mm.

L'ensemble vient se positionner dans le support rideau. Une vis acier M5 vient empêcher le dégagement de l'ensemble solidarissant la platine et le treuil. Le support de l'arbre d'enroulement est réalisé avec les mêmes éléments montés sur un axe en carré de 16 mm. Il est implanté dans l'arbre d'enroulement sur toute la largeur et vient se fixer sur le moteur par l'intermédiaire d'un différentiel de type SIMU référence 9257410. Une rondelle épaulée en acier permet le blocage en translation de l'ensemble.

Une manivelle permet d'actionner le treuil manuellement. Le coffre est percé par un trou ajusté au diamètre de la manivelle.

6.3.11. Jeux de fonctionnement

Pour installation en applique

Décalage des coulisses au bord de la baie : 19 mm.

Recouvrement latéral (entre la baie et l'extrémité de la toile) : 87 mm.

Recouvrement haut (entre la baie et l'axe d'enroulement) :

- 109 mm avec le Ø89 ;
- 139 mm avec le Ø100 (sinon le coffre dépasse dans la baie).

Jeu entre le voile béton et la toile (axe de descente du rideau dans les coulisses) :

- 27 mm avec le Ø89 ;
- 37 mm avec le Ø100.

Pour installation en tunnel et en suspenso : 0 mm.

Pour tous les types d'installation : Jeu au sol : 0 mm ou 10 mm.

6.3.12. Construction support autorisée :

Le rideau peut être installé :

- dans une construction support rigide à forte densité d'épaisseur minimale 150 mm et de masse volumique minimale 2200 kg/m³ ;
- dans une construction support rigide à faible densité d'épaisseur minimale 150 mm et de masse volumique minimale 650 kg/m³ ;
- dans une cloison en plaques de plâtre ;
- dans une structure métallique.

6.3.12.1. Installation dans une maçonnerie béton à forte densité

Dans le cas d'une mise en œuvre par suspentes, ou bien dans le cas d'une fixation sous dalle béton, le classement de résistance au feu de l'ensemble est réduit à E30/E60 ou E 120 en fonction du rideau considéré (les performances d'isolation thermiques ne sont plus garanties)

Les consoles sont fixées à la structure béton au moyen de quatre vis M8 tête fraisée et chevilles à frapper SPIT L10 22/72.

La fixation du coffre peut être réalisée sous la dalle béton ou en applique d'un linteau béton.

La fixation peut également être réalisée par l'intermédiaire de tiges filetées, reprises sur les consoles par deux écrous M8.

La protection des profils et le maintien des performances d'étanchéité entre le coffre et le béton peuvent être réalisés par l'une des deux méthodes suivantes :

➤ Méthode n° 1

Les profils en C et les tiges filetées sont protégées par des coquilles de protection GEOSTAFF ou équivalent.

La fermeture entre le coffre du rideau et le béton est assurée par la mise en œuvre d'un écran constitué de plaques Promatect H d'épaisseur 20 mm fixées mises en œuvre conformément au procès-verbal CSTB n° RS05-046.

➤ Méthode n° 2

L'ensemble du système de suspension est protégé par un caisson réalisé à partir d'une ossature acier et de parements en simple épaisseur de plaques de plâtre BA 25.

Cette imposte sera réalisée conformément à un procès-verbal de classement français en cours de validité prononçant un classement au moins égal à EI 120

6.3.12.2. Installation dans une structure métallique (Classement E uniquement)

Le coffre peut être fixé sous une poutre métallique de type I ou H par l'intermédiaire de pattes en Z d'épaisseur 4 mm et de dimensions a x b x c mm avec :

- a supérieur à 60 mm ;
- b égal à la hauteur de la semelle de la poutre ;
- c = (largeur de la semelle de la poutre – épaisseur de l'âme)/2 – 25 mm.

Le profil en Z vient pincer la semelle de la poutre de part et d'autre de l'âme de manière à obtenir une longueur de 25 mm entre l'âme et l'extrémité des profils Z.

Ces profils en Z sont fixés à un profil en « C » de section 60 x 30 x 2 mm placé perpendiculairement à la poutre et sur lequel vient se fixer le coffre. Les consoles du coffre sont fixées sur ce profil en « Ω » par boulons M8.

Ces profils en « Ω » sont placés au droit des consoles.

La poutre métallique devra :

- soit présenter une capacité portante de degré supérieur à celui du rideau (voir tableau n° 1) ;
- soit être protégée de manière à présenter une température inférieure à 400°C au temps de classement recherché pour le rideau.

L'épaisseur de produit de protection à mettre en œuvre sera déterminée sur la base des abaques du procès-verbal de caractérisation en fonction de la massivité du profil, du temps d'exposition et de la température à ne pas dépasser (400°C).

Dans tous les cas, la capacité portante des poteaux ou poutres acier sera déterminée sur la base des critères forfaitaires des DTU ou Eurocodes et normes en vigueur.

Classement recherché pour le rideau	Capacité portante minimale de la structure acier lorsqu'elle est placée côté feu
E 30	R 60
E 60	R 90
E 90	R 120
E 120	R 180

Tableau n° 1 : capacité portante de la structure métallique placée côté feu en fonction du classement recherché pour le rideau

6.3.12.3. Montage du rideau en applique sur parois en béton à faible densité (ep. ≥ 150 mm) (Classement E 60 ou inférieur uniquement)

La fixation du coffre est réalisée en applique.

Les supports maintenant le coffre à la cloison sont fixés par deux boulons traversants M8 maintenus côté opposé au coffre par une plaque de répartition en acier de dimensions 150 x 180 x 3 mm.

La fixation des coulisses au béton cellulaire est réalisée par tiges filetées M8 x 190 mm et contre-plaques acier d'épaisseur 3 mm au pas de 250 mm dans des trous oblongs $\varnothing 10 \times 30$ mm. Les coulisses sont positionnées de manière à ce que l'axe des tiges filetées soit situé au minimum à 75 mm de la baie.

La réalisation de la baie en béton cellulaire est réalisée :

- Au niveau de l'imposte ; avec des blocs U et chainage béton horizontal.
- Au niveau des écoinçons ; avec des blocs d'angle à chainage béton vertical.

6.3.12.4. Montage du rideau en applique sur parois légères en plaques de plâtre (Classement E 60 ou inférieur uniquement)

La fixation du coffre est réalisée en applique d'une cloison en plaques de plâtre constituée d'une ossature, sur laquelle sont vissées de part et d'autre deux couches de plaques de plâtre. La première couche est constituée de plaques de plâtre BA 13 standard et la seconde de plaques de plâtre spécial feu BA 13.

La cloison en plaques de plâtre considérée devra posséder un procès-verbal de classement en cours de validité, prononçant au moins le classement EI 60 pour les configurations considérées.

Un portique en H est intégré à la cloison autour de la baie. Il est constitué en tubes d'acier de section 50 x 100 x 3 mm pour les poteaux et en tubes d'acier de section 50 x 150 x 3 mm pour la traverse. Les montants du chevêtre sont fixés au sol par des goujons M8. Ils sont manchonnés en partie haute par l'intermédiaire d'un tube acier de section 90 x 40 x 3 mm et de longueur 100 mm fixé à la dalle par goujons M8. La traverse intermédiaire est également manchonnée aux deux extrémités par un tube acier de section 90 x 40 x 3 mm et de longueur 100 mm soudé aux montants du chevêtre.

Le jeu de dilatation permis par le système de manchonnage est de 20 mm.

Pour des largeurs de rideau supérieures à 3000 mm, l'ossature de l'imposte constituée de montants M48 répartis au pas de 400 mm est renforcée par un tube acier de section 50 x 150 x 3 mm situé à mi-largeur de l'élément. Il est fixé en partie haute par l'intermédiaire d'une platine acier à la dalle par 4 goujons M8 et soudé à la traverse intermédiaire.

Le portique est protégé par une troisième épaisseur de plaques de plâtre spécial feu BA 13 de largeur minimale 300 mm vissées sur le portique et sur l'ossature de la cloison.

Le coffre et les coulisses sont fixés sur le portique par des vis M10 vissées dans les tubes en acier à des percements taraudés.

Hauteur rideau + imposte cloison légère : 3400 mm

Hauteur maximale de l'imposte : 1000 mm

7. REPRESENTATIVITE DE L'ELEMENT

L'élément mis en œuvre dans les conditions décrites par le Laboratoire peut être considéré comme représentatif de la réalisation courante actuelle.

8. CLASSEMENTS DE RESISTANCE AU FEU

8.1. RÉFÉRENCE DES CLASSEMENTS

Le présent classement a été réalisé conformément au paragraphe 7.5.5. de la norme EN 13501-2.

8.2. CLASSEMENTS

L'élément est classé selon les combinaisons suivantes de paramètres de performances et de classes.

Pour un rideau irrigué

R	E	I	W		t	-	M	C	S	G	K
	E				120						
	E	I ₂			120						

* En fonction des configurations et des dimensions, ce classement peut être réduit à EI₂ 60 ou EI₂ 30

Pour un rideau on- irrigué

R	E	I	W		t	-	M	C	S	G	K
	E				120						

* En fonction des configurations et des dimensions, ce classement peut être réduit à E 60 ou E 30

Les portes qui bénéficient d'un classement EI₂ peuvent être mises en œuvre à condition que les parois et revêtements de paroi adjacents aux portes soient classés M1 ou B-s3, d0 (ou classes de réaction au feu définies dans l'Annexe 1 de l'Arrêté du 21 Novembre 2002 et acceptées pour ce niveau de performance selon l'Annexe 4 de ce même texte) sur une distance de 100 mm à partir du bord extérieur du dormant du bloc-porte.

9. CONDITIONS DE VALIDITE DES CLASSEMENTS DE RESISTANCE AU FEU

9.1. A LA FABRICATION ET A LA MISE EN OEUVRE

L'élément et son montage doivent être conformes à la description détaillée figurant dans l'appréciation de laboratoire de référence.

En cas de contestation sur l'élément faisant l'objet du présent procès-verbal, l'appréciation de laboratoire de référence pourra être demandée à son propriétaire, sans obligation de cession du document.

9.2. SENS DU FEU

INDIFFERENT.

9.3. DOMAINE DE VALIDITE DU PROCÈS-VERBAL

9.3.1. Dimensions maximales de passage libre autorisées

- Pour un classement EI₂ 30 à EI₂ 120 : rideau monocylindre

	Minimales	Maximales
Largeur (mm)	Illimité	7740
Hauteur (mm)	Illimité	4329

- Pour un classement EI₂ 30 à EI₂ 120 : rideau multicylindre

	Minimales	Maximales
Largeur (mm)	Illimité	Illimité
Hauteur (mm)	Illimité	4329

- Pour un classement E 30 à E 120 : rideau monocylindre 89 mm

	Minimales	Maximales
Largeur (mm)	Illimité	6000
Hauteur (mm)	Illimité	12000

- Pour un classement E 30 à E 120 : rideau monocylindre 100 mm

	Minimales	Maximales
Largeur (mm)	Illimité	6000
Hauteur (mm)	Illimité	12000

- Pour un classement E 30 à E 120 : rideau multicylindre 89 mm

	Minimales	Maximales
Largeur (mm)	Illimité	Illimité
Hauteur (mm)	Illimité	4329

- Pour un classement E 30 à E 120 : rideau multicylindre 100 mm

	Minimales	Maximales
Largeur (mm)	Illimité	Illimité
Hauteur (mm)	Illimité	12000

10. DUREE DE VALIDITE DES CLASSEMENTS DE RESISTANCE AU FEU

Ce procès-verbal de classement est valable CINQ ANS à dater de la délivrance du présent document, soit jusqu'au :

SEPT DECEMBRE DEUX MILLE VINGT DEUX
--

Passé cette date, ce procès-verbal n'est plus valable, sauf s'il est accompagné d'une reconduction délivrée par le Laboratoire.

Ce procès-verbal atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue donc pas une certification de produit au sens de l'article L 115-27 du code de la consommation et de la loi du 3 juin 1994.

Ce procès-verbal de classement ne représente pas l'approbation de type ou la certification de l'élément.

Ces conclusions ne portent que sur les performances de résistance au feu de l'élément objet du présent procès-verbal de classement. Elles ne préjugent, en aucun cas, des autres performances liées à son incorporation à un ouvrage.

Maizières-lès-Metz, le 07 décembre 2017



Renaud FAGNONI
Chef de Projets

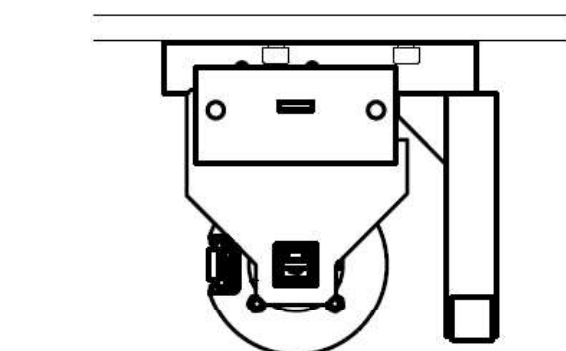


Renaud SCHILLINGER
Directeur Technique
Façades / Compartimentage

ANNEXE - PLANCHES

Planche n° 1

Arbre d'enroulement
Fixation du cylindre



VUE DE L'INTERIEUR

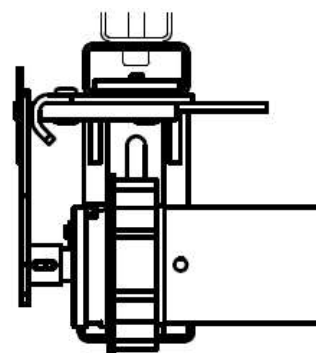
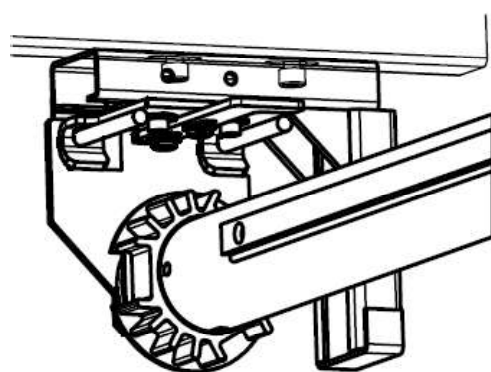
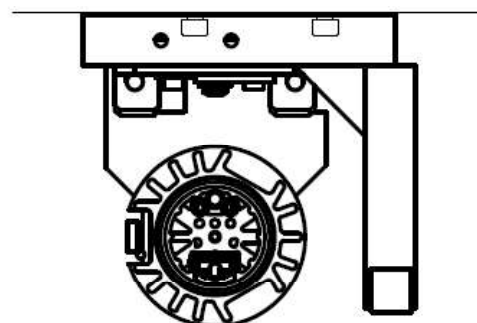
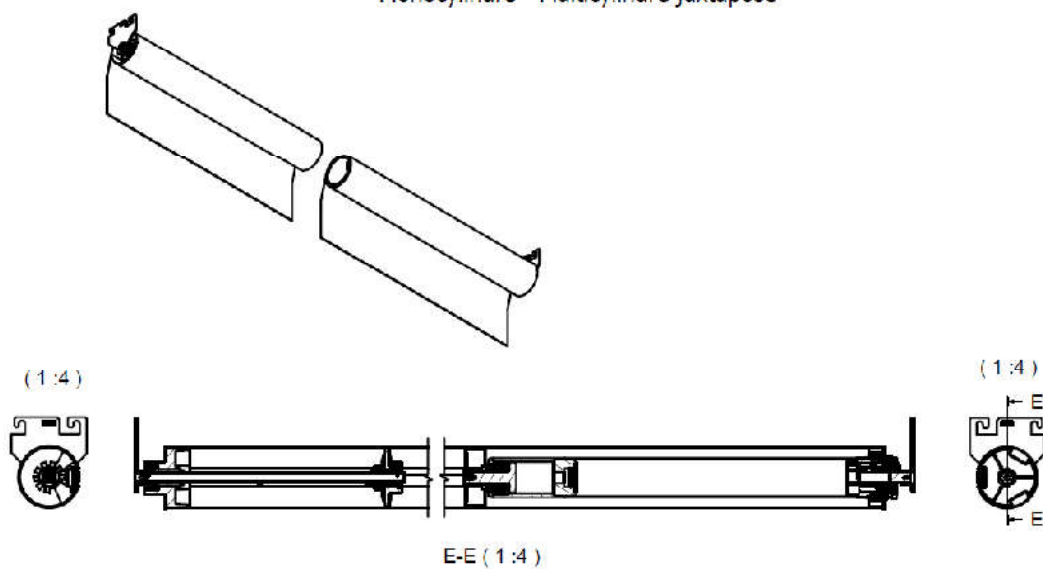


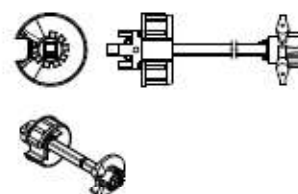
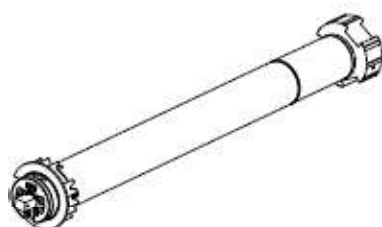
Planche n° 2

Arbre d'enroulement
Monocylindre - Multicylindre juxtaposé



Moteur tubulaire

Embout réglable



Arbre d'enroulement
Cylindre inférieur - Multicylindre superposé

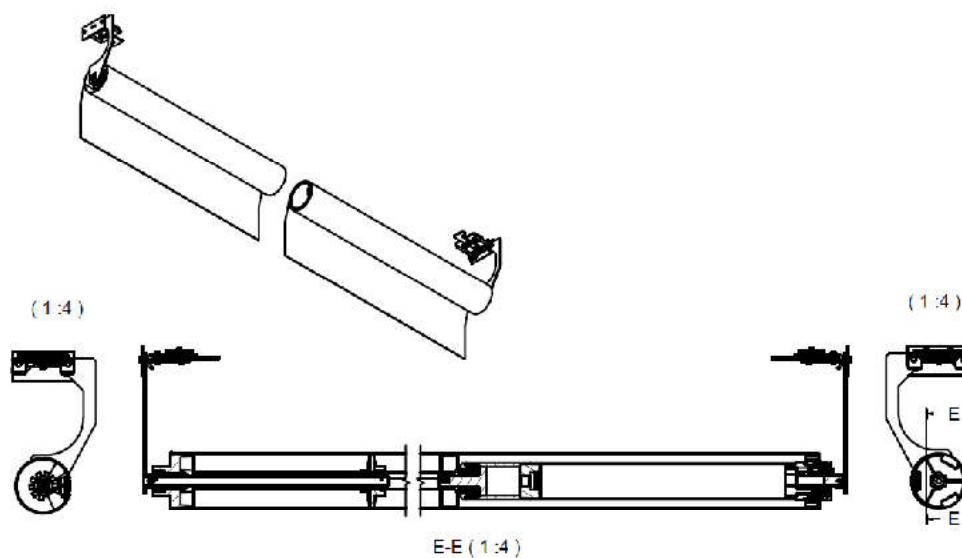


Planche n° 3

Sol non plan

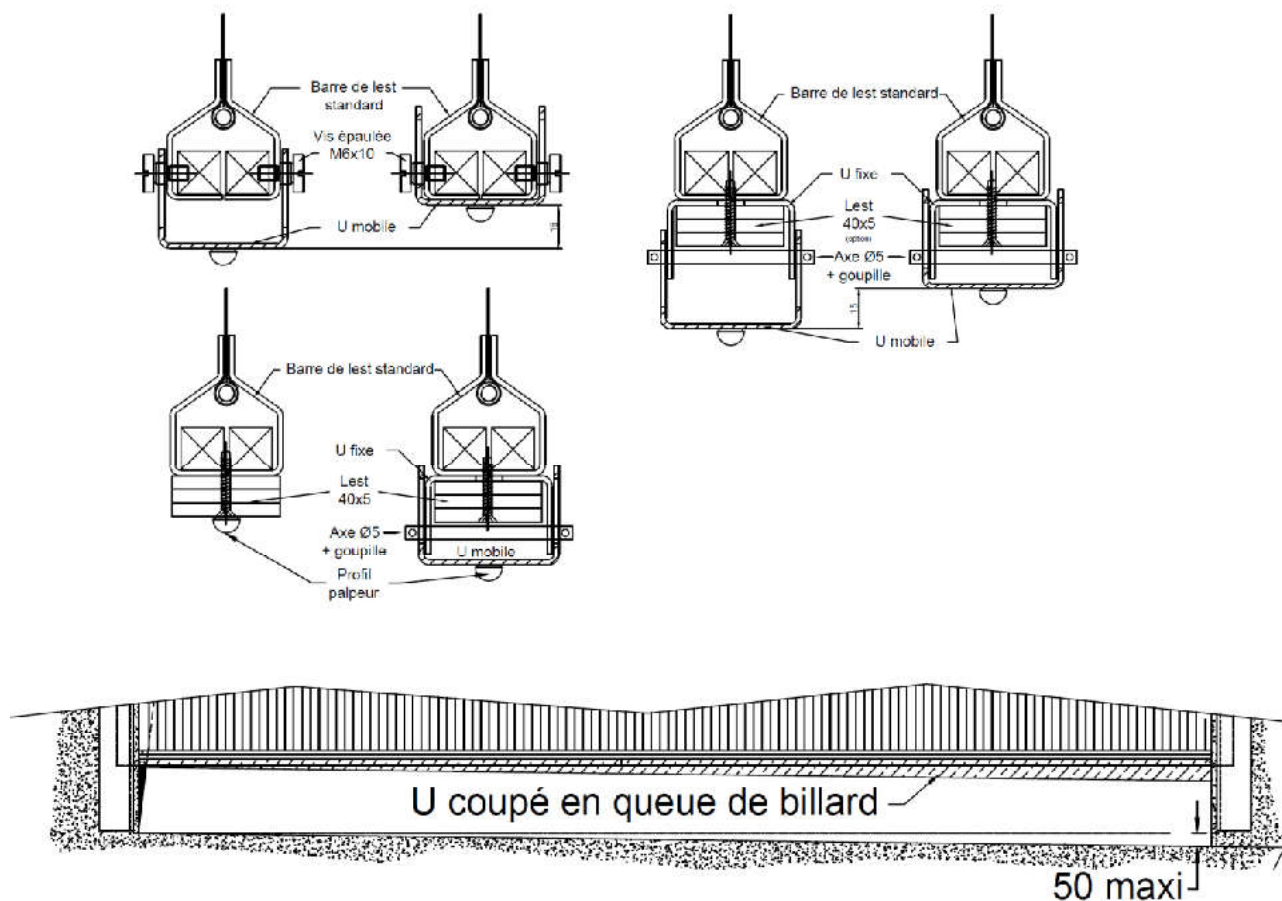
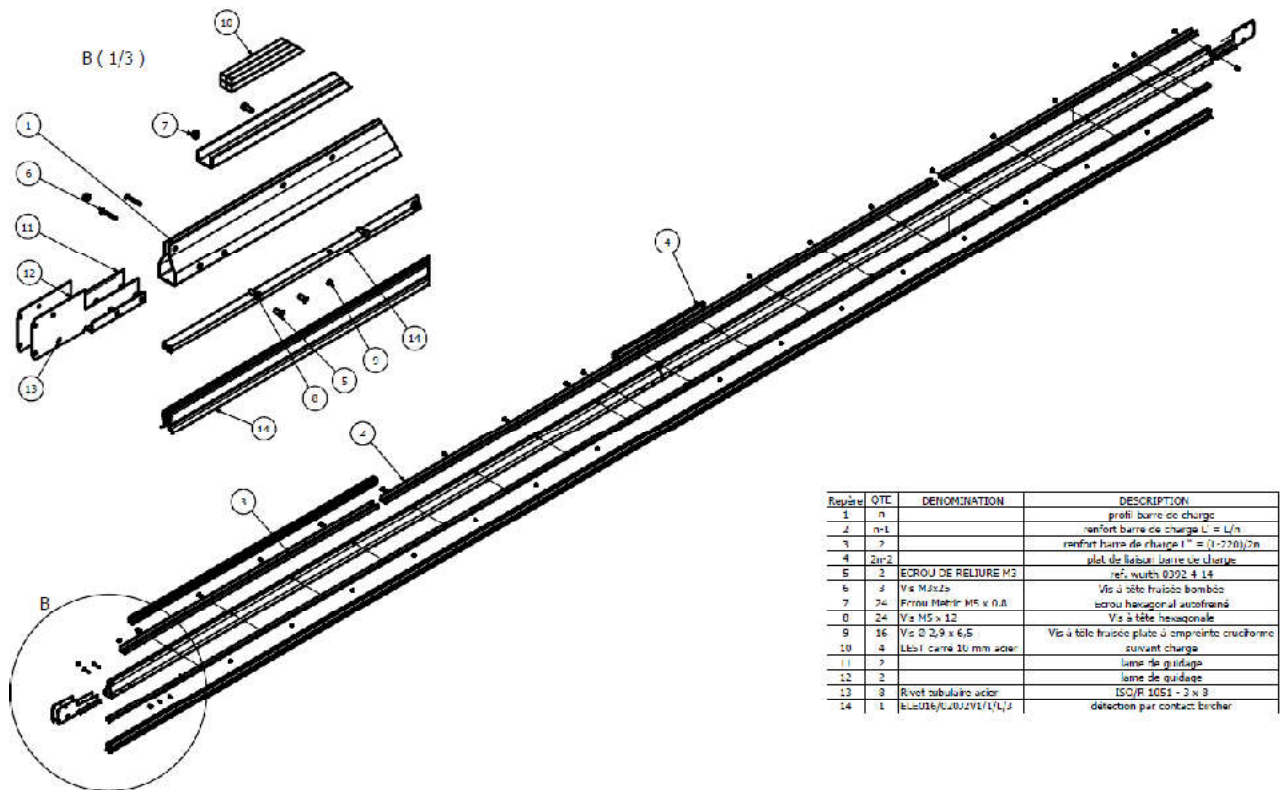


Planche n° 4

Barre de lest - Variante 1



Barre de lest - Variante 1

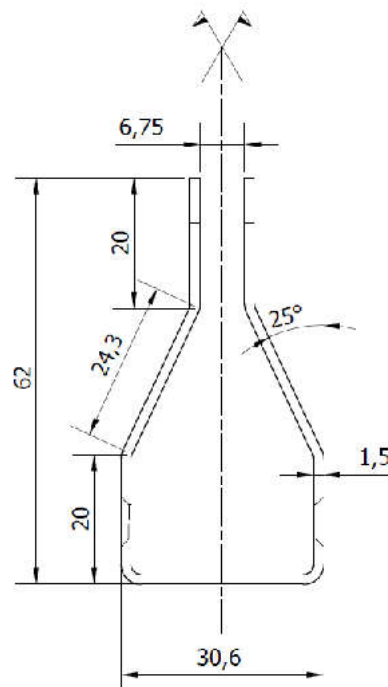
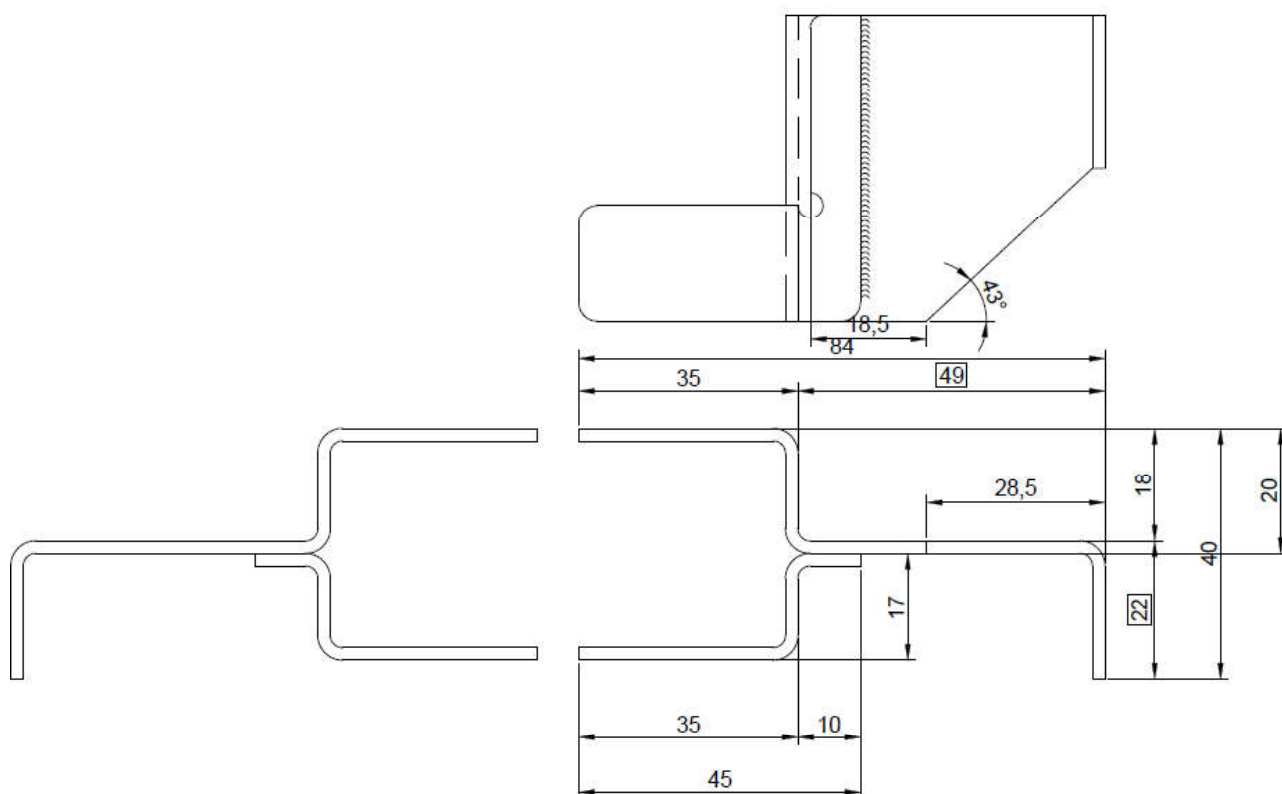


Planche n° 5

Barre de lest - Variante 2 Embout



Barre de lest - Variante 2

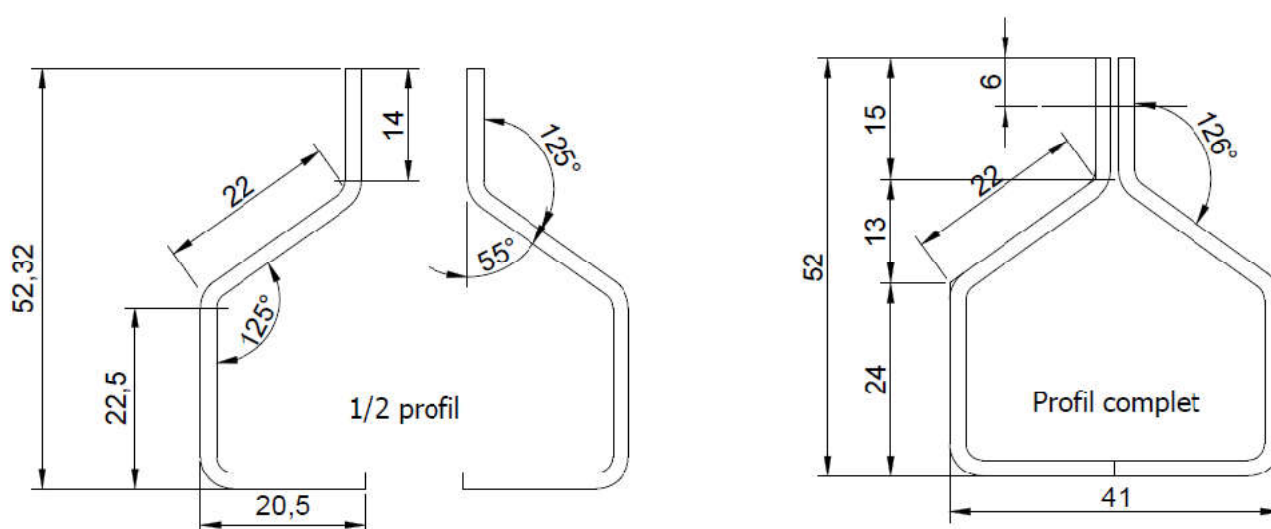


Planche n° 6

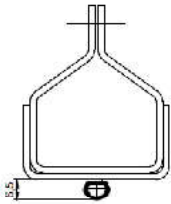
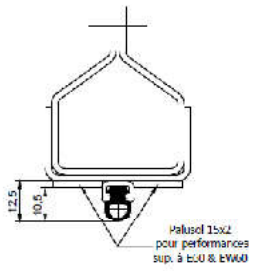
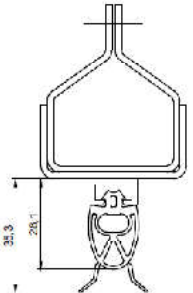
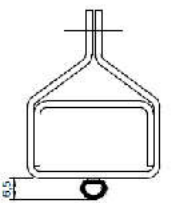
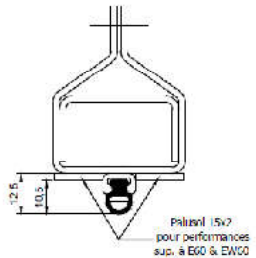
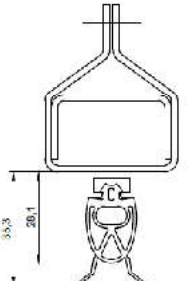
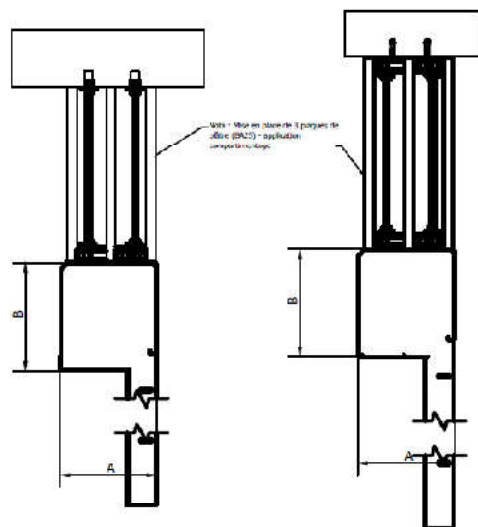
	Profil palpeur EKS002 ou EKS011 avec adhésif	Profil palpeur EKS014 avec pied clipsable et profil aluminium	Profil palpeur ELE 015/020J2V1 avec pied clipsable et profil aluminium Pour performances max E60 et E160
Avec U de jonction extérieur			
Sans U de jonction Option U de jonction intérieur			

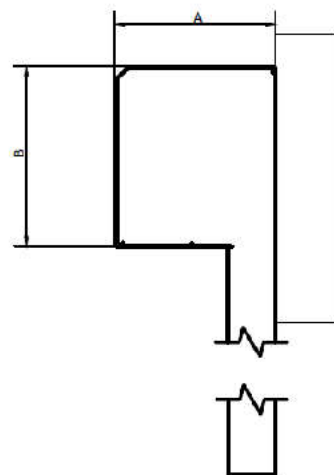
Planche n° 7

Caisson et types de pose
Monocylindre

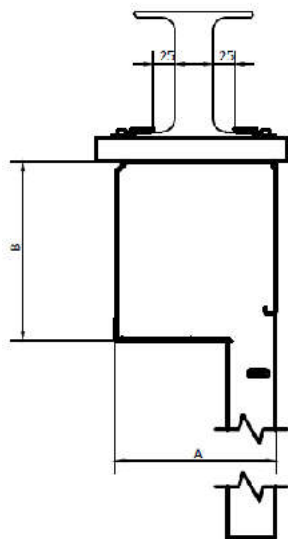
Pose en suspente



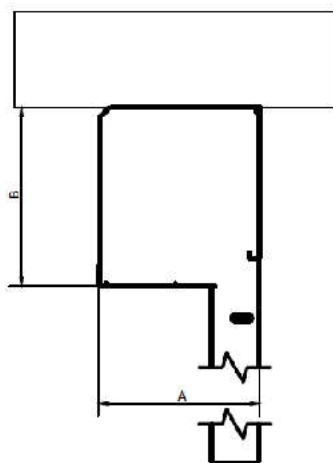
Pose en applique



Pose sur poutre



Pose au plafond



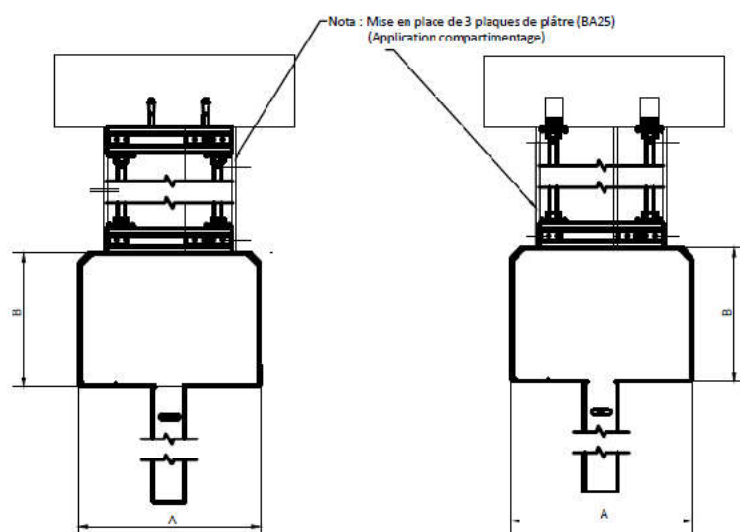
	A	B
Ø 100	251	281

	A	B
Ø 06	302	219,5
Ø 100	432	279,5

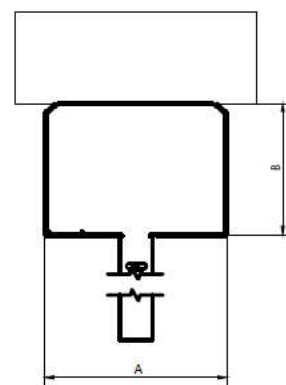
Planche n° 8

Caisson et types de pose
Multicylindre juxtaposé

Pose en suspente

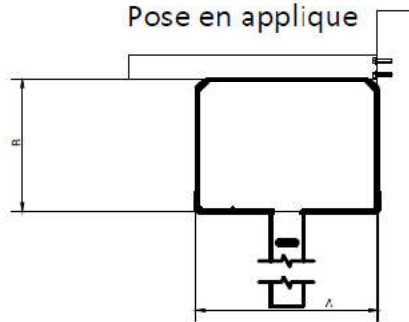


Pose au plafond



	A	B
Ø 89	302	219,5
Ø 100	432	279,5

Pose en applique



	A	B
Ø 89	302	221
Ø 100	432	261

Pose sur poutre

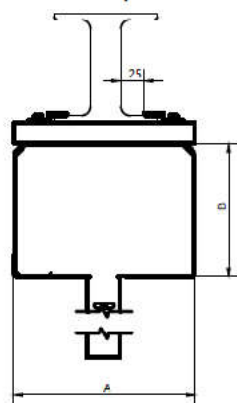
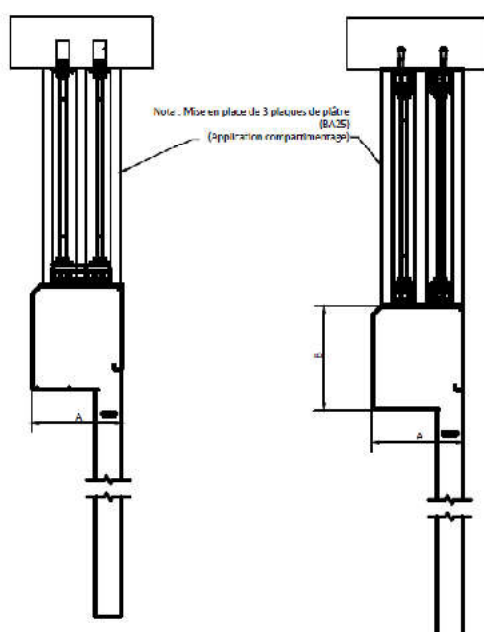


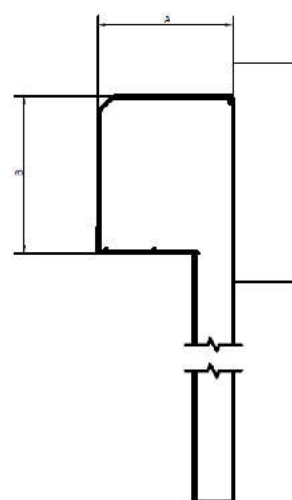
Planche n° 9

Caisson et types de pose
Multicylindre superposé

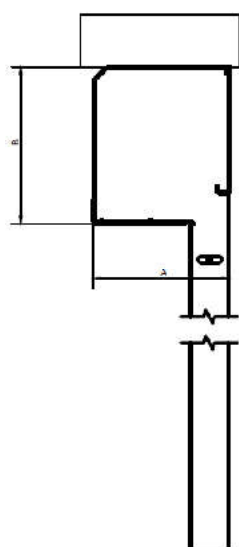
Pose en suspente



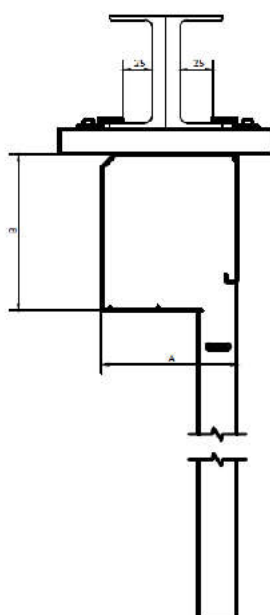
Pose en applique



Pose au plafond



Pose sur poutre

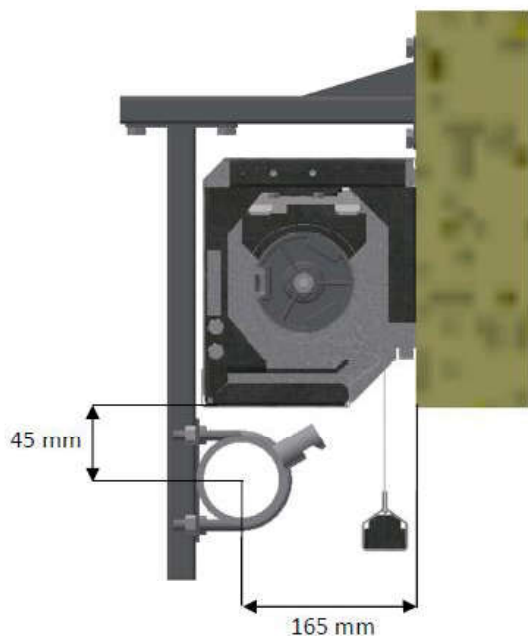


	a	b
Ø 100	221	201

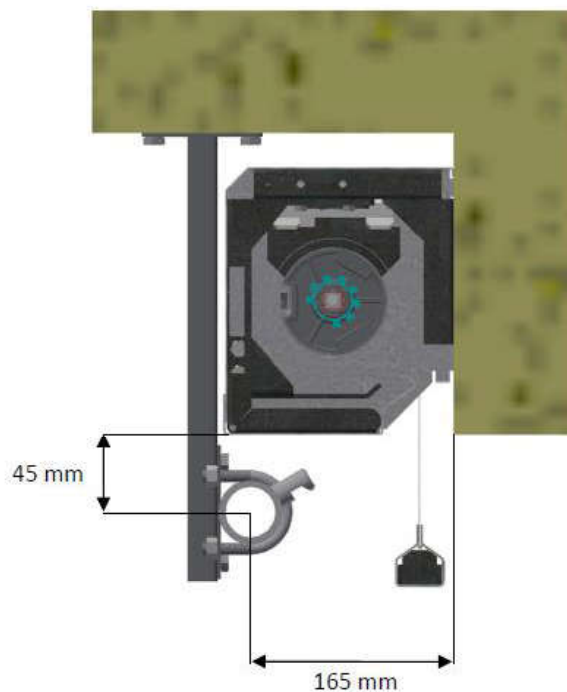
	a	b
Ø 63	202	221
Ø 100	417	351

Planche n° 10

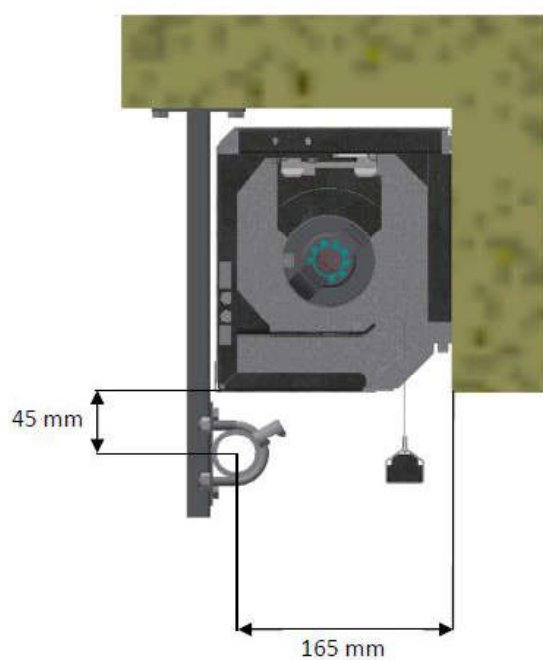
Mono Ø89 applique



Mono Ø89 linteau



Mono Ø100 linteau



Mono Ø100 applique

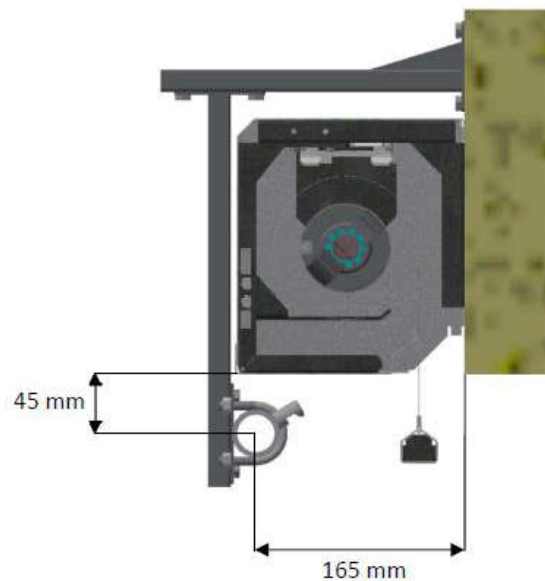
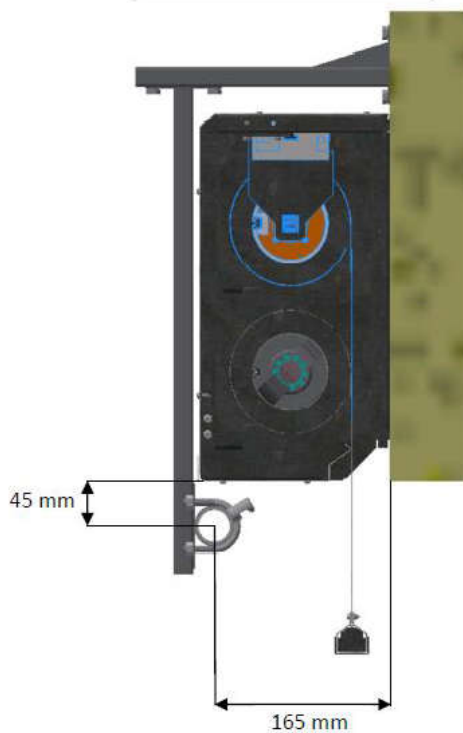


Planche n° 11

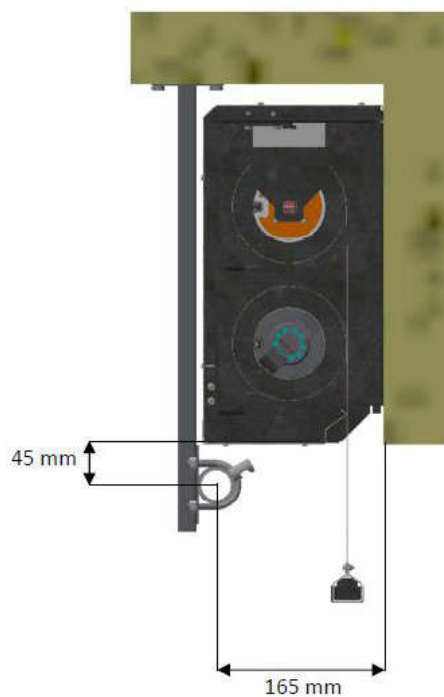
Superposé Ø100 applique



Juxtaposé Ø 89

Juxtaposé Ø 89

Superpose Ø100 linteau



Juxtaposé Ø 100

Juxtaposé Ø 100

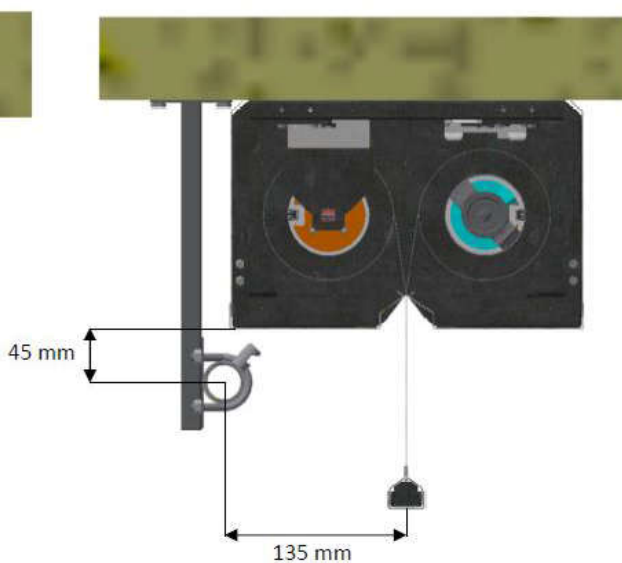
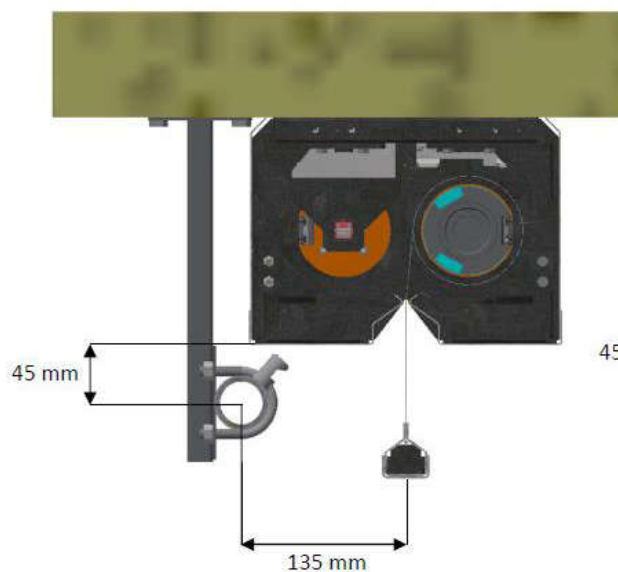


Planche n° 13

L de fixation de potence

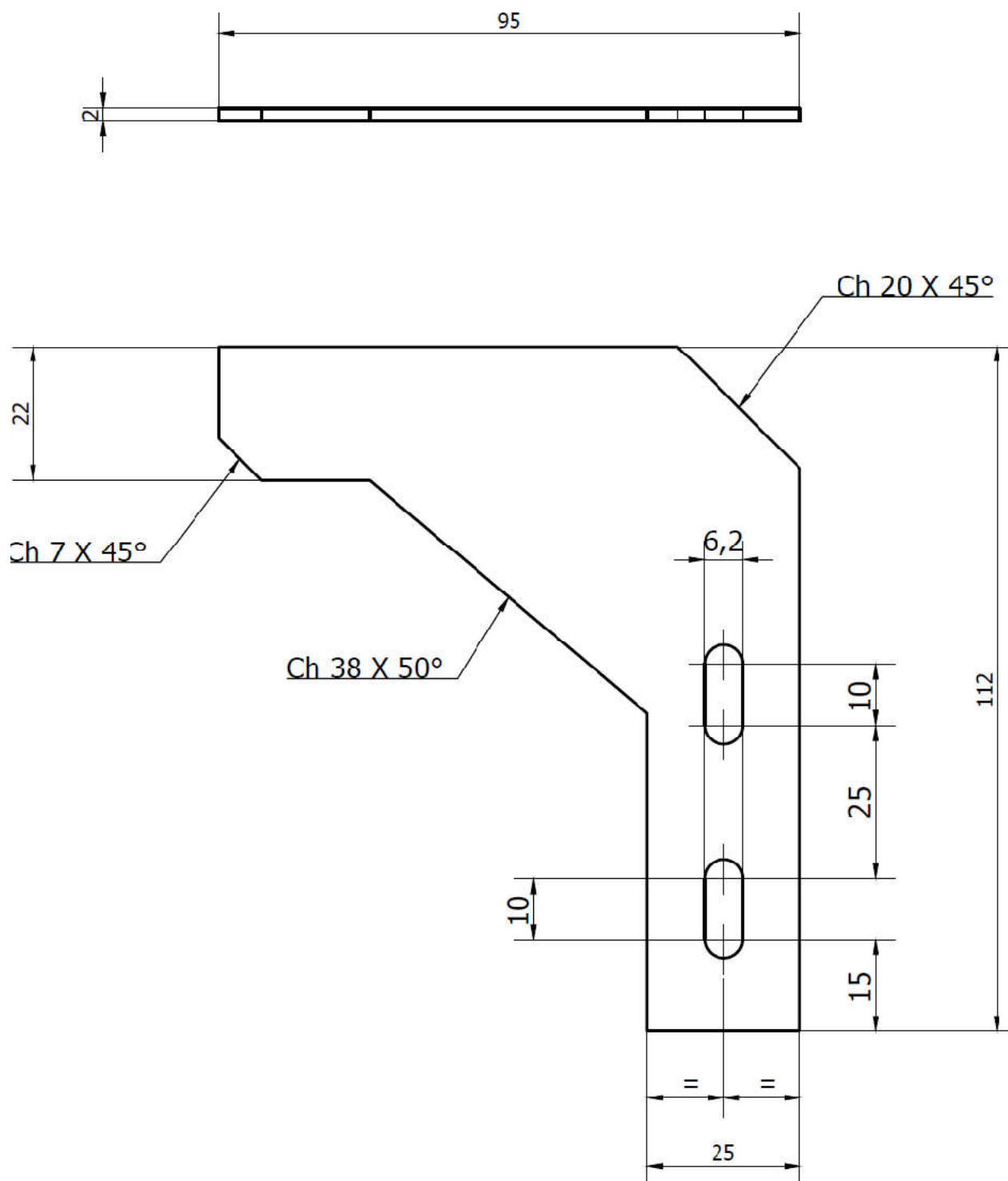
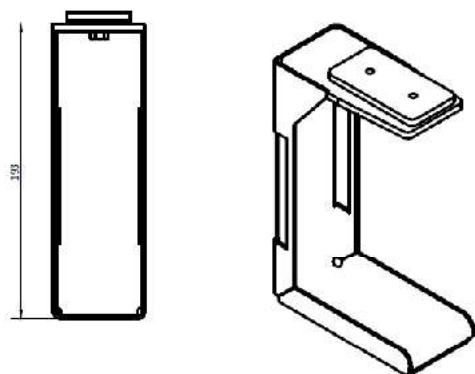
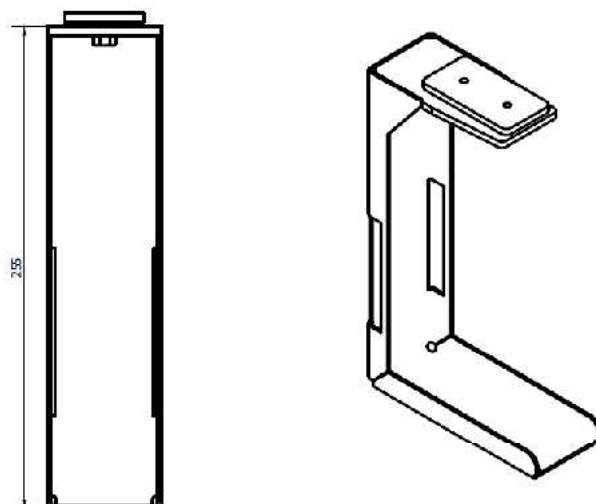


Planche n° 14

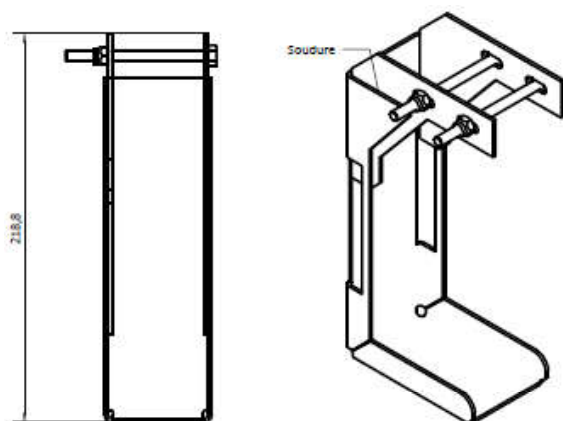
Potence
Monocylindre ϕ 89



Potence
Monocylindre ϕ 100



Potence d'extrémité
Multicylindre juxtaposé ϕ 89



Potence
Multicylindre juxtaposé ϕ 89

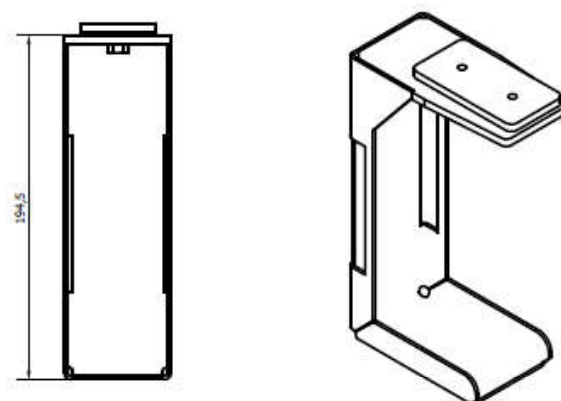
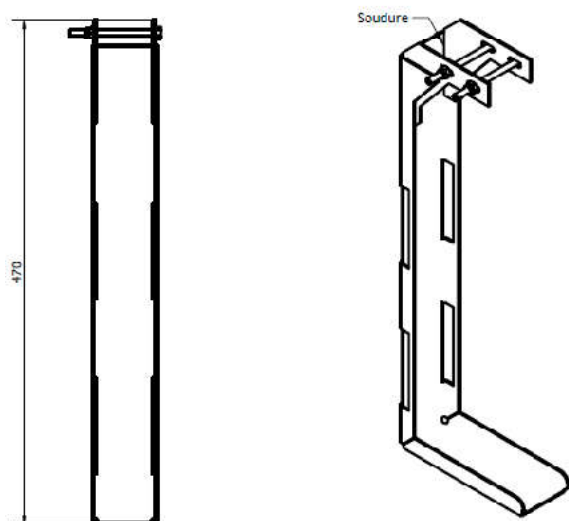
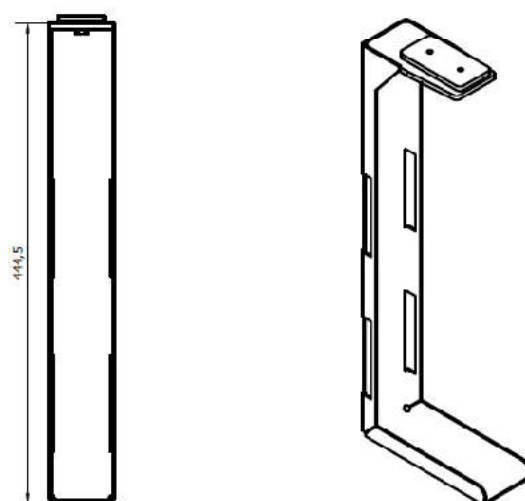


Planche n° 15

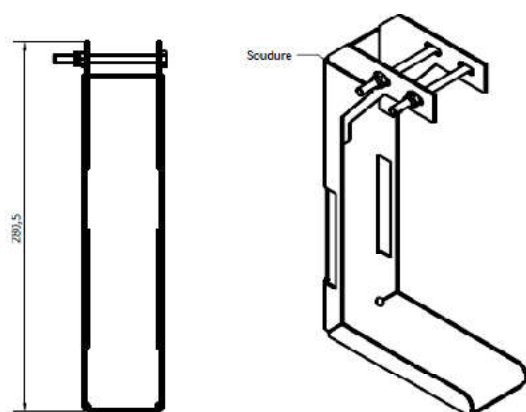
Potence d'extrémité
Multicylindre superposé ϕ 100



Potence
Multicylindre superposé ϕ 100



Potence d'extrémité
Multicylindre juxtaposé ϕ 100



Potence
Multicylindre juxtaposé ϕ 100

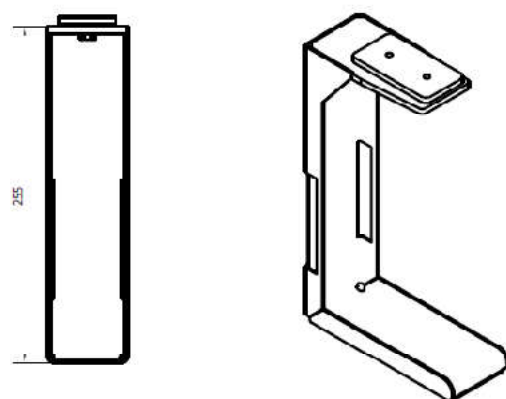
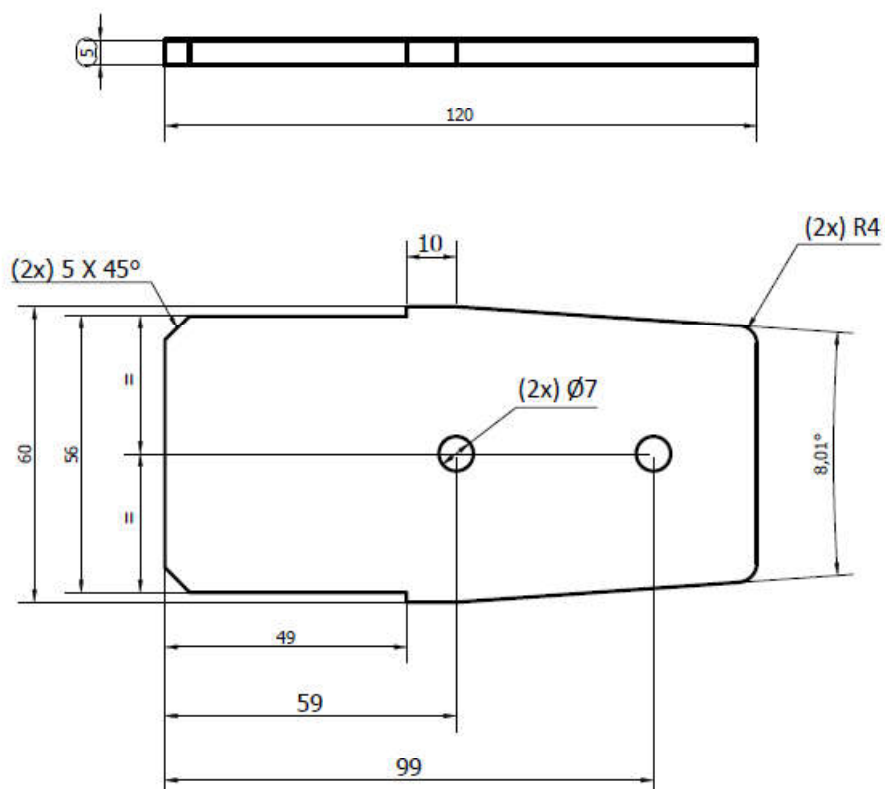


Planche n° 16

Plaque de fermeture de potence



Contre plaque de fixation

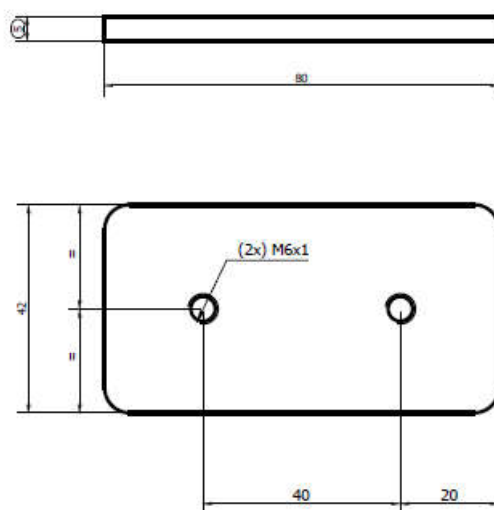
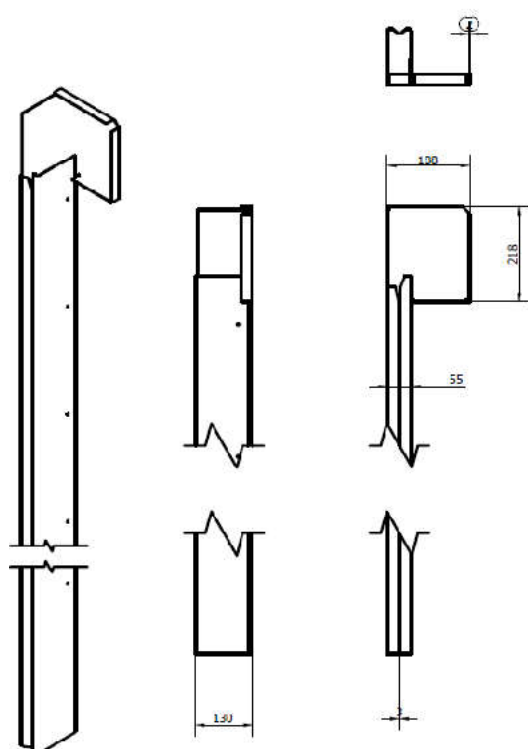
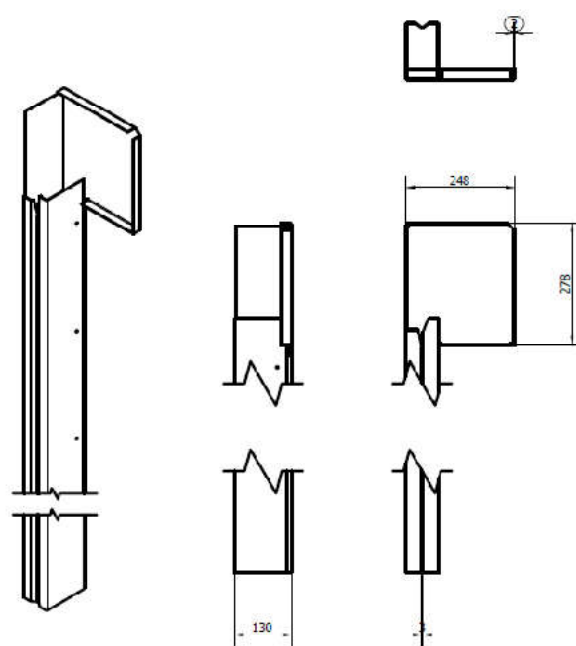


Planche n° 17

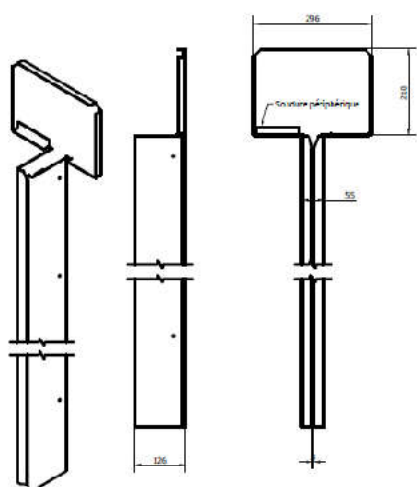
Rail de guidage Monocylindre ϕ 89



Rail de guidage Monocylindre ϕ 100



Rail de guidage Multicylindre juxtaposé ϕ 89



Rail de guidage Multicylindre juxtaposé ϕ 100

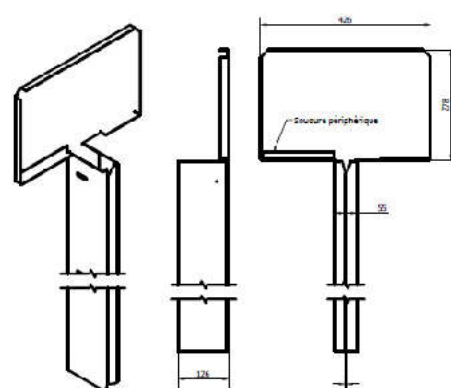


Planche n° 18

Rail de guidage Multicylindre superposé ϕ 100

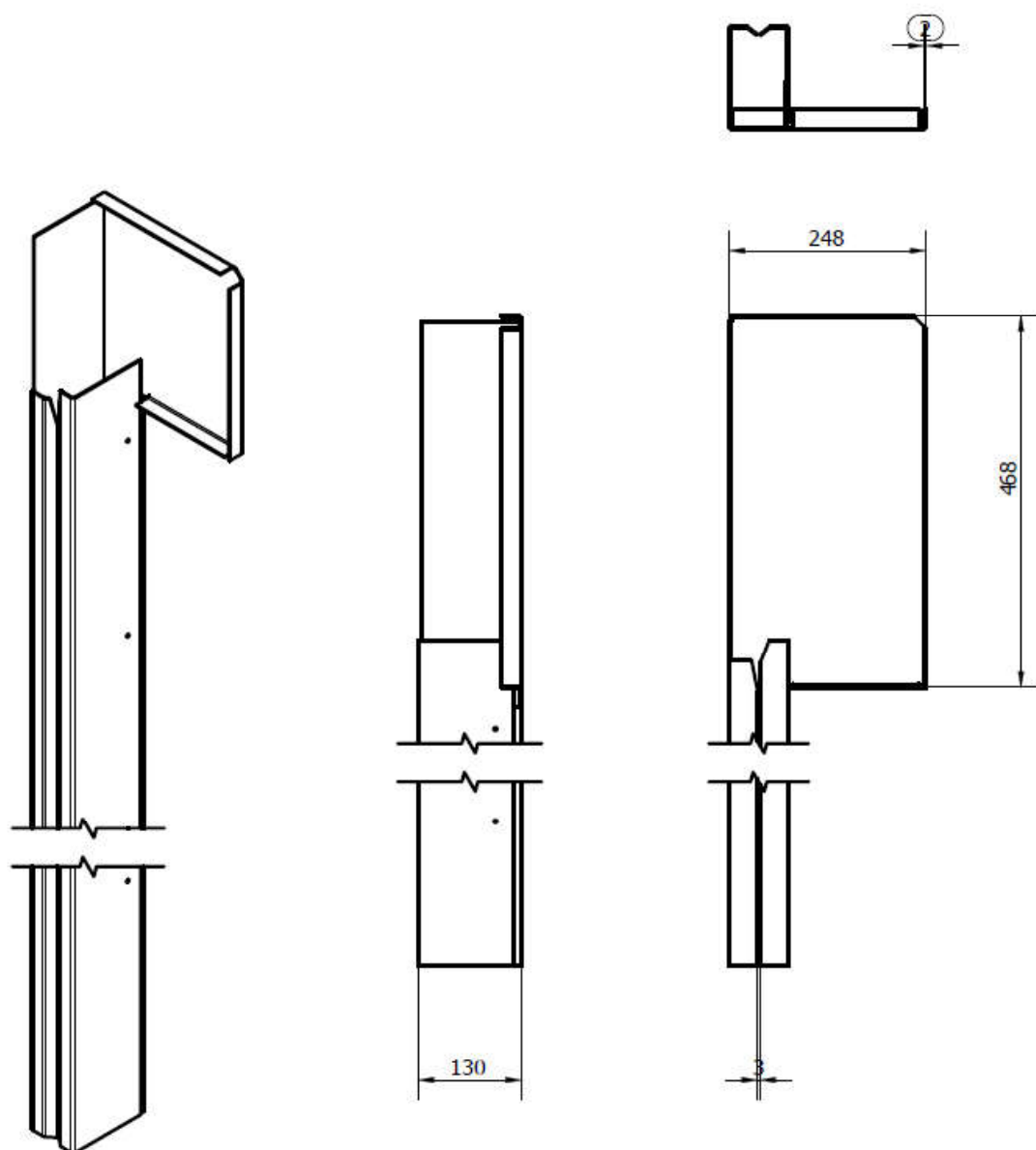
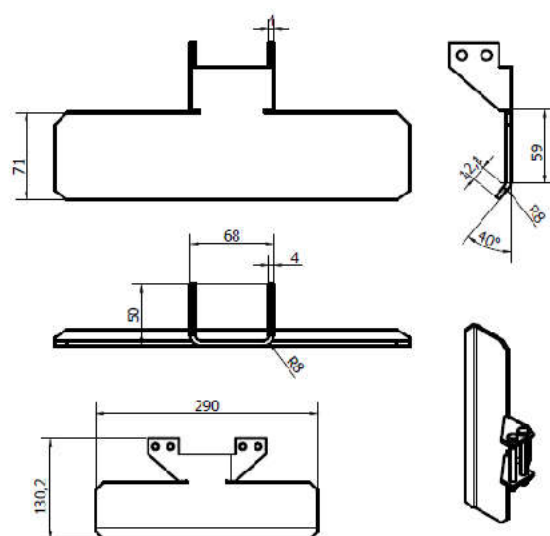
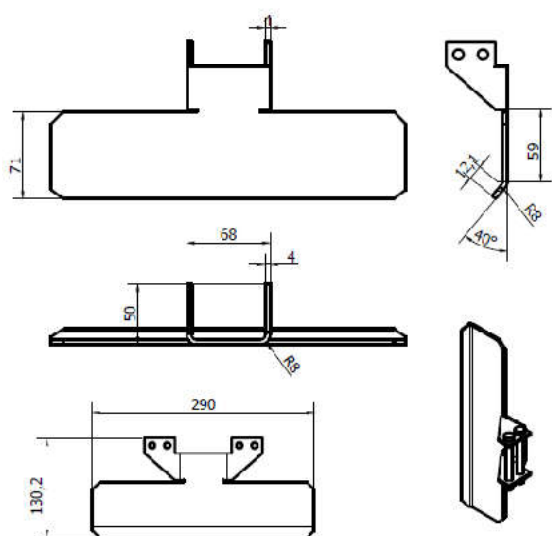


Planche n° 19

Support anti-déflexion pour cylindre ϕ 89 mm



Support anti-déflexion pour cylindre ϕ 100 mm

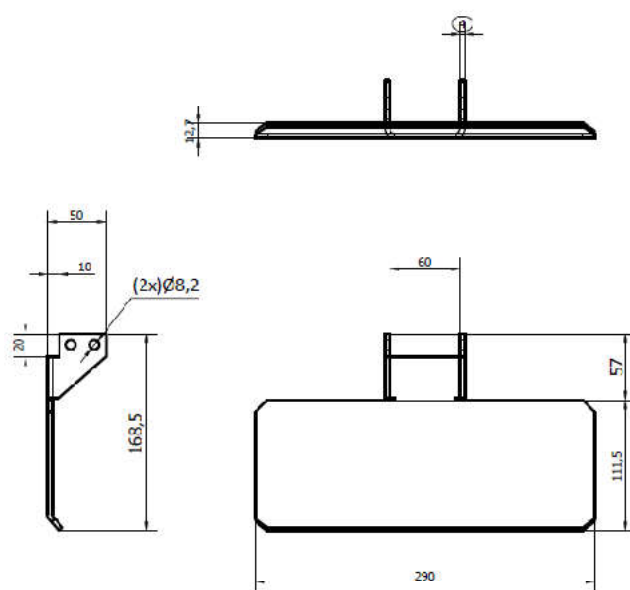
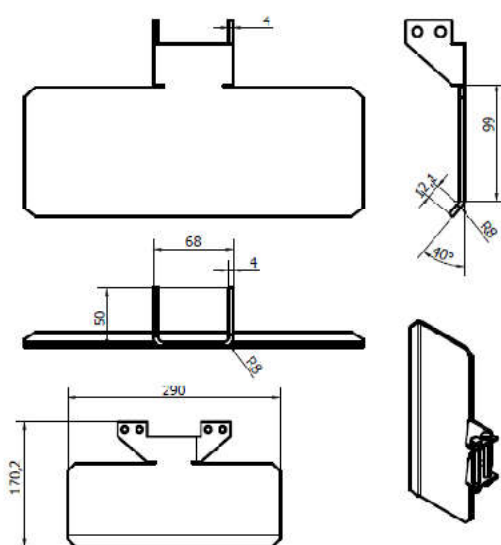
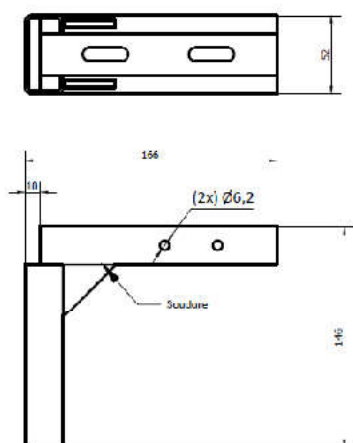


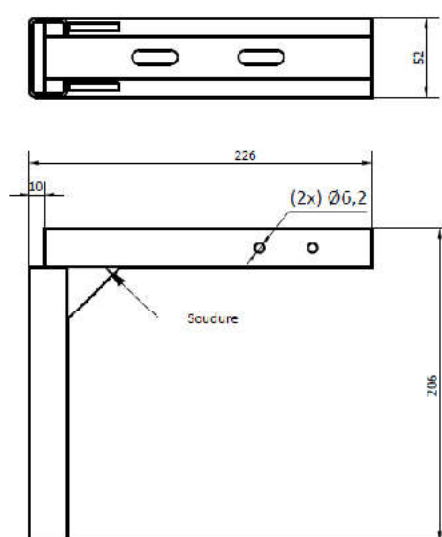
Planche n° 20

Support mural
Monocylindre $\varnothing 89$



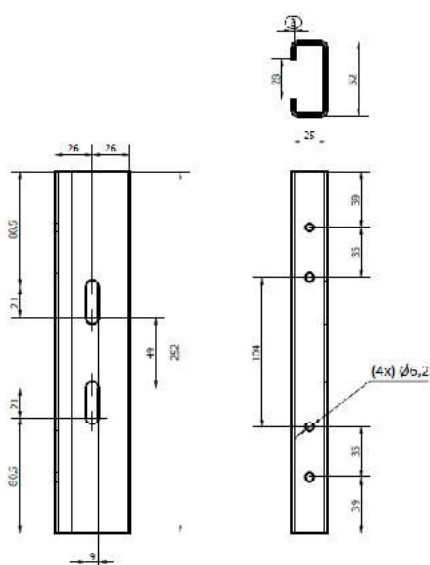
Profil commercial Ref :
PAF C 12X25X52X25X12

Support mural
Monocylindre $\varnothing 100$



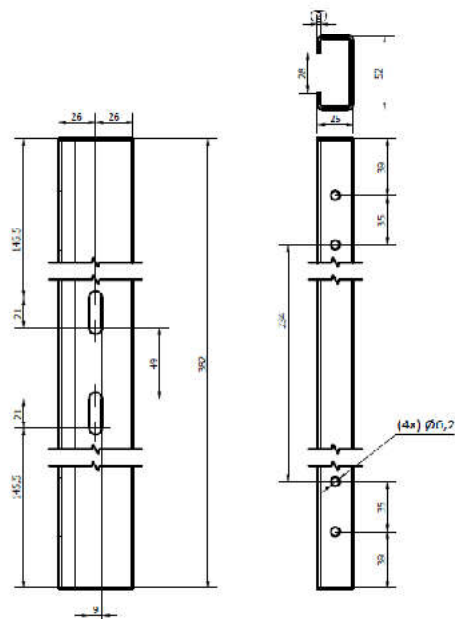
Profil commercial Ref :
PAF C 12X25X52X25X12

Support mural
Multicylindre juxtaposé $\varnothing 89$



Profil commercial Ref :
PAF C 12X25X52X25X12

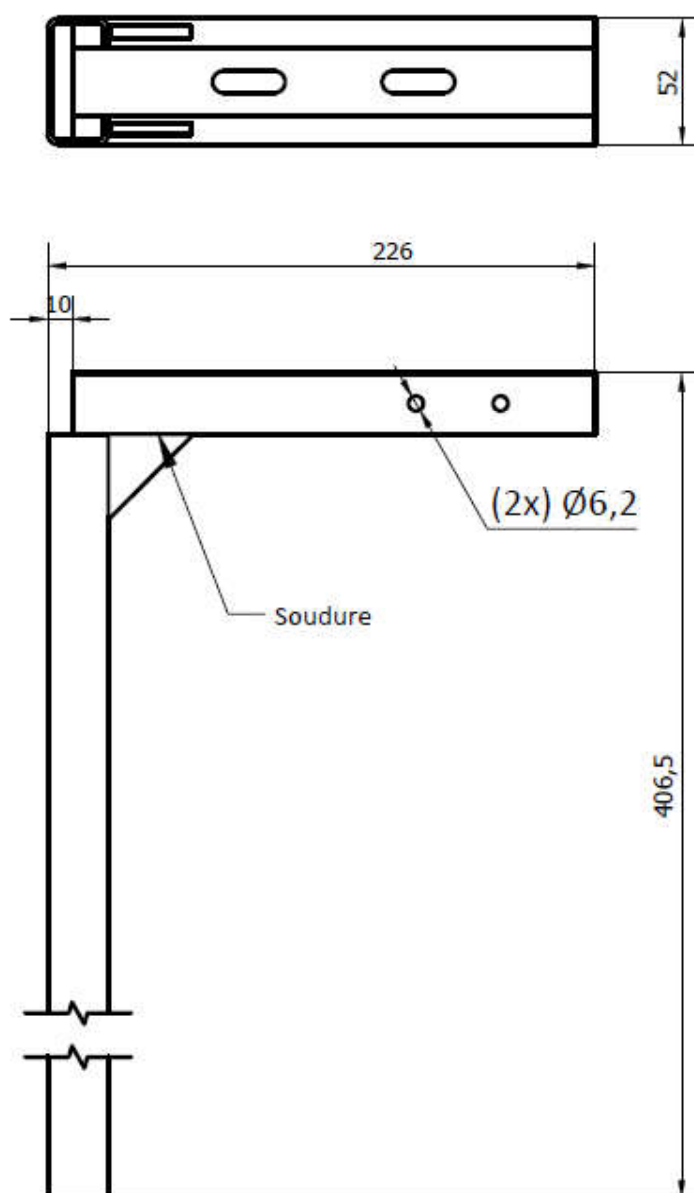
Support mural
Multicylindre juxtaposé $\varnothing 100$



Profil commercial Ref :
PAF C 12X25X52X25X12

Planche n° 21

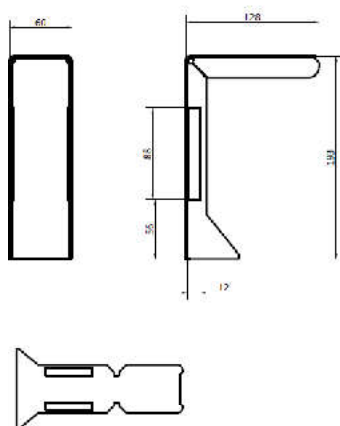
Support mural
Multicylindre superposé $\varnothing 100$



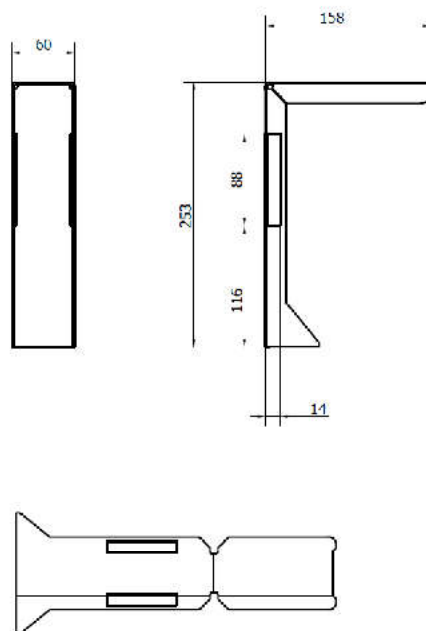
Profil commercial Ref :
PAF C 12X25X52X25X12

Planche n° 22

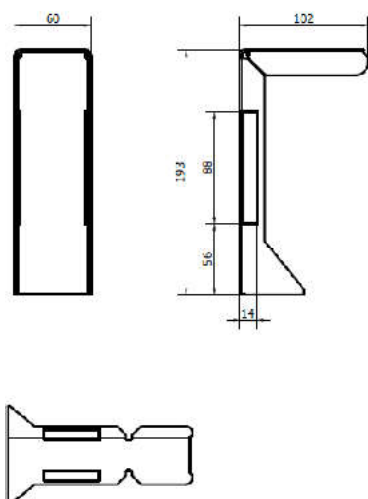
Suspente
Monocylindre $\varnothing$ 89



Suspente
Monocylindre $\varnothing$ 100



Suspente
Multicylindre juxtaposé $\varnothing$ 89



Suspente
Multicylindre juxtaposé $\varnothing$ 100

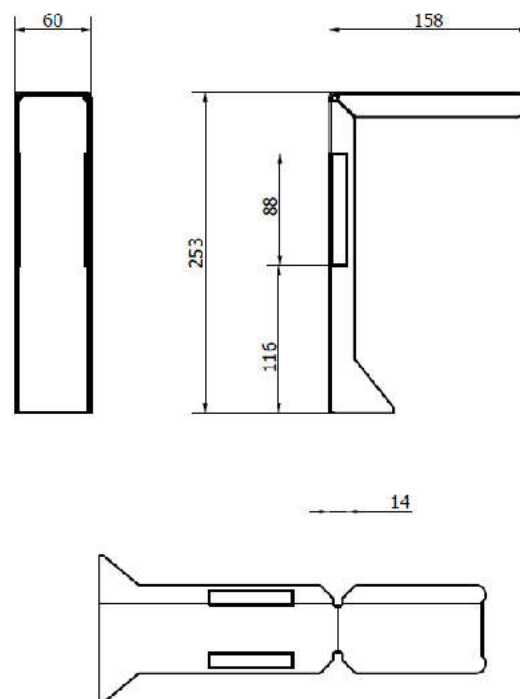
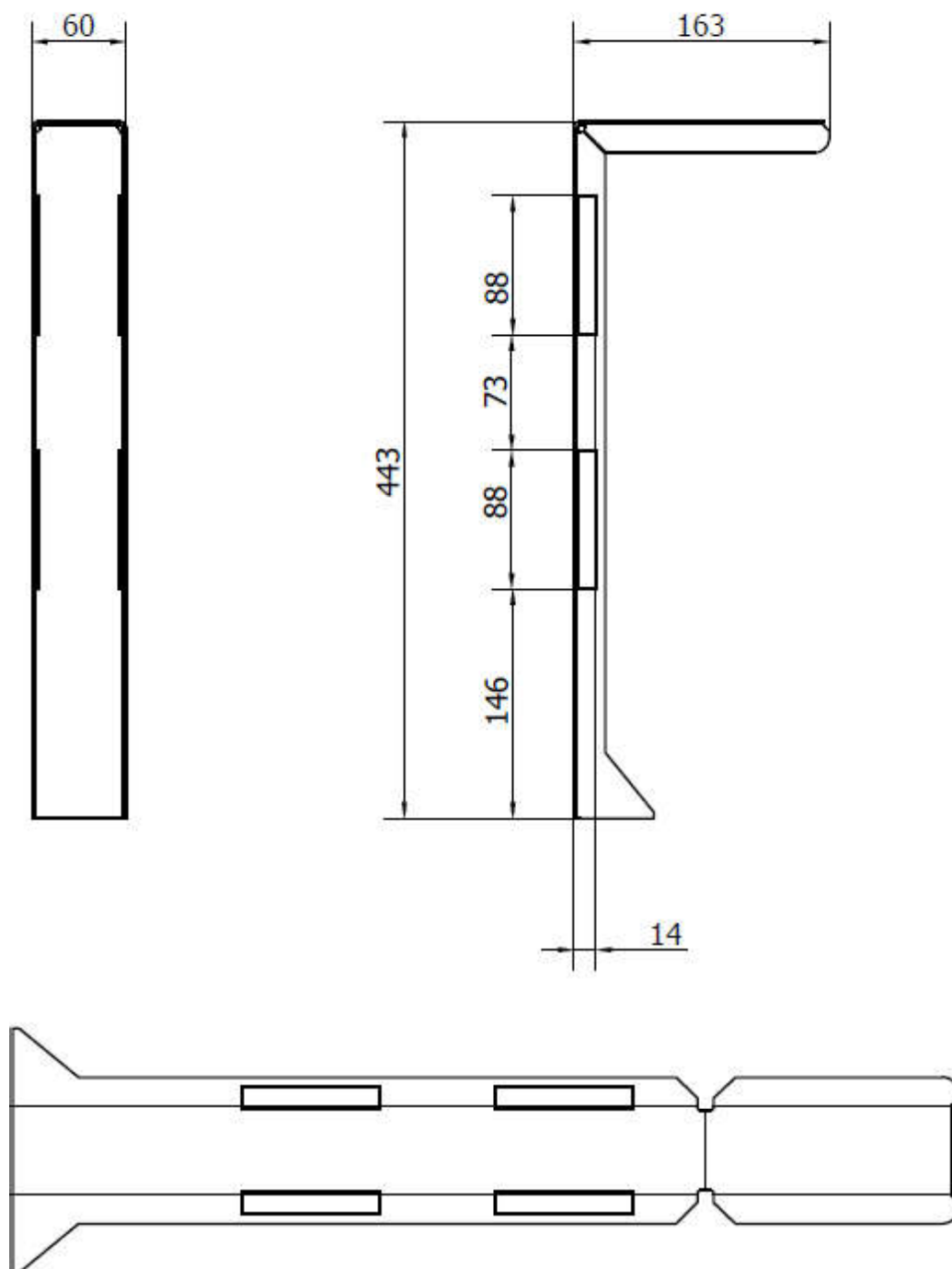


Planche n° 23

Supente
Multicylindre superposé ϕ 100





EXTENSION DE CLASSEMENT

Selon l'arrêté du 14 mars 2011 modifiant l'arrêté du 22 mars 2004

Extension de classement n°

sur le procès-verbal n°

■ 18/1

EFR-17-002411

Demandeur

SOUCHIER-BOULLET
11 rue des Campanules
CS 30066
F - 77436 MARNE LA VALLEE

Objet de l'extension

- Suppression du décalage des coulisses pour la pose en applique.
- Modification de la référence commerciale.
- Utilisation de rivets acier pour le blocage de l'ourlet et de la tige acier.

Durée de validité

Cette extension de classement n'est valable qu'accompagnée de son procès-verbal de référence (ainsi que toutes ses éventuelles révisions). **Sa date limite de validité est celle portée sur son procès-verbal de référence.**

Passé cette date, l'extension de classement ne sera valable que si elle est mentionnée sur une éventuelle reconduction du procès-verbal de référence délivrée par Efectis France.

Cette extension de classement n'est pas cumulable avec d'autres extensions se rapportant à ces mêmes procès-verbaux, sauf mention explicite dans le texte de l'extension.

1. DESCRIPTION DES MODIFICATIONS

1.1. SUPPRESSION DU DÉCALAGE DES COULISSES POUR LA POSE EN APPLIQUE

La présente extension autorise la suppression du décalage des coulisses par rapport au bord de la baie, pour la pose en applique, et pour un classement E120 ou de degré inférieur uniquement, en fonction des configurations considérées (se référer aux limites énoncées dans le procès-verbal de référence).

1.2. MODIFICATION DE LA REFERENCE COMMERCIALE

La référence du rideau, objet du procès-verbal de référence, peut être « T124 ».

1.3. BLOCAGE DE L'OURLET ET DE LA TIGE ACIER

La présente extension autorise le remplacement des vis ayant pour rôle le blocage de l'ourlet et de la tige acier par des rivets acier de dimensions Ø 4,8 x 12 mm.

2. JUSTIFICATION DES CONCLUSIONS

La suppression du décalage des coulisses est autorisée sur la base du rapport d'essai de référence Efectis France n° 12 - G - 683, concernant un écran mobile de cantonnement de fumées installé sous une construction support en béton armé, de référence SMOKESCREEN, et de dimensions hors tout 5000 x 4940 mm (l x h) pour un feu côté cylindre. Les coulisses étaient montées en type « tunnel ». Lors de cet essai, les critères au regard des performances d'étanchéité au feu de l'ensemble ont été satisfaits pendant une durée de 63 minutes, sans que ne soit relevé de défaut d'étanchéité au feu au niveau des coulisses pendant toute la durée de l'essai, soit 120 minutes.

Ainsi, sur la base des observations ci-dessus, la suppression du décalage des coulisses par rapport au bord de la baie est autorisée.

La modification de la référence commerciale est autorisée dans la mesure où le rideau reste inchangé, seule la référence change.

Le remplacement des vis par des rivets acier est autorisé dans la mesure où ces derniers assurent une fixation au moins équivalente de la tige acier. De plus, le fait que le maintien de la tige acier soit assuré par le poids de la barre de charge sur la tige acier permet de garantir que la modification de la fixation de la tige acier ne remettra pas en cause les performances d'étanchéité au feu et d'isolation thermique à ce niveau.

3. CONDITIONS A RESPECTER

Toutes les conditions énoncées dans le procès-verbal de référence devront être respectées.

Les modifications décrites au paragraphe 1 sont cumulables entre elles.

4. CONCLUSIONS

Les performances énoncées dans le procès-verbal de référence sont inchangées.

Ces conclusions ne portent que sur les performances de résistance au feu de l'élément objet de la présente extension de classement. Elles ne préjugent, en aucun cas, des autres performances liées à son incorporation à un ouvrage.

Maizières-lès-Metz, le 15 juin 2018



Renaud FAGNONI
Chef de Projets



Renaud SCHILLINGER
Directeur Technique
Façades / Compartimentage